

**MINISTÈRE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES**



SECRETARIAT GENERAL



**PROJET D'APPUI AU PASTORALISME
AU SAHEL-BURKINA FASO
(PRAPS-BF)**



BURKINA FASO



Unité-Progrès-Justice



**PROJET RÉGIONAL D'APPUI AU
PASTORALISME AU SAHEL, PHASE 2
(PRAPS- 2)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES
(PMPP)**

Janvier 2021

Sommaire

Sigles et Abréviations	3
Définitions des concepts clés	5
Introduction	7
I. Description du projet et de sa zone d'intervention.....	7
1.1. Contexte du projet et justification de la mission	7
1.2. Objectifs du projet.....	7
1.3. Composantes du projet	7
1.4. Zones d'intervention du projet.....	9
1.5. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet	9
II. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	10
III. Identification et analyse des parties prenantes	10
3.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet.....	11
3.2. Autres parties concernées par le Projet.....	11
3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	11
IV. Programme de mobilisation des parties prenantes	21
4.1. Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes.....	21
4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations.....	21
4.3. Stratégie proposée pour les consultations	22
4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables	23
4.5. Stratégie en matière de santé et de sécurité	23
4.6. Examen des commentaires	27
4.7. Phases ultérieures	27
V. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	28
5.1. Ressources	28
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités	28
VI. Mécanisme de gestion des plaintes du projet	28
6.1. Types de plaintes	29
6.2. Instances de règlement (pour les plaintes non-sensibles).....	30
6.3. Procédures de traitement des plaintes (pour les plaintes non-sensibles).....	31
6.4. Actions requises dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme	33
VII. Suivi et mise en oeuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	34
Conclusion.....	35
Annexes	36

Sigles et Abréviations

AGR / IGA	: Activité génératrice de revenus / Income Generating Activity
APP / PPA	: Avance pour la préparation du projet
ASP	: Agro-sylvo-pastoral
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CILSS	: Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CORAF/WECARD	: Conseil ouest africain pour la recherche et le développement agricoles/West African Council for Agricultural Research and Development
CPP/CPF	: Cadre de partenariat par pays /Country Partnership Framework
CRSA/RAHC	: Centre Régional de Santé Animale / Regional Animal Health Center
CVD	: Conseil villageois de Développement
CEDEAO/ ECOWAS	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest /Economic Community of West African States
CPR /RPF	: Cadre de la politique de réinstallation / Resettlement Policy Framework
DGPA	: Direction générale des productions animales
DGSV	: Direction générale des services vétérinaires
DRRAH	: Direction régionale des ressources animales et halieutiques
EAS	: Exploitation et Abus Sexuel
ECTAD	: Centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières (FAO) /Emergency Centre for Trans-boundary Animal Diseases (FAO)
EHSS	: Environnement, Hygiène, Santé, Sécurité
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture /Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCV	: Fragilité, conflits et violence/Fragility, Conflict and Violence
FM/GF	: Gestion financière / Financial Management
GPRENAF	: Gestion participative des ressources naturelles et forestières
HS	: Harcèlement Sexuel
IBAR	: Bureau interafricain des ressources animales (de l'UA)/ Interafrican Bureau For Animal Resources (of AU)
IDA	: Association internationale de développement / International Development Association
ILRI	: Institut international de recherche sur l'élevage /International Livestock Research Institute
IP	: Interprofession
IS	: Ingénierie Sociale
MRAH	: Ministère des ressources animales et halieutiques
OIE	: Organisation mondiale de la santé animale / World Organisation for Animal Health
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
UCP / PCU	: Unité de coordination des projets / Project Coordination Unit
ODP/PDO	: Objectif de développement du projet / Project Development Objective
OP	: Organisation professionnelle
PADEL-B	: Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso
PASP	: Politique sectorielle « production agro-sylvo pastorale »
PDPS	: Programme de Développement durable des exploitations pastorales du Sahel-Burkina
PIB/GDP	: Produit intérieur brut / Gross Domestic Product
PNDEL	: politique nationale de développement durable de l'élevage
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PPCB/CBPP	: Péripleurionie contagieuse bovine Contagious Bovine Pleuropneumonia

PRAPS	:	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel / Regional Sahel Pastoralism Support Project
PRECA	:	Projet de résilience et de compétitivité agricole
PREDIP	:	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le pastoralisme et la transhumance
PPR	:	Peste des Petits Ruminants / Small Ruminants Plague
PRP	:	<i>Priorité Résilience Pays</i> /Country Priority Resilience Program
REDD	:	Réduire les émissions issues de la dégradation et de la déforestation
S&E	:	Suivi et Evaluation
SNADDT	:	Schéma national d'aménagement et développement durable du territoire
TFRP	:	Groupe de travail régional sur le pastoralisme /Regional Task Force on Pastoralism
UA	:	Union africaine
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
VCE	:	Violences contre les enfants

Définitions des concepts clés

Abus sexuel: on entend par « abus sexuel » toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Autres parties concernées : l'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

Bénéficiaires : les bénéficiaires d'un projet sont les personnes qui tireront directement profit des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit des personnes directement ciblées par les interventions du projet (Consultant).

Exploitation sexuelle: l'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Certains types de « prostitution forcée » peuvent également entrer dans cette catégorie (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Harcèlement sexuel : avances sexuelles importunes, demandes de faveurs sexuelles et tout comportement verbal ou physique de nature sexuelle (*Comité permanent interorganisations, 2015, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*).

Résilience : elle désigne la capacité de prévenir les catastrophes et les crises ainsi que de les anticiper, de les absorber, de s'en accommoder ou de s'en relever de manière opportune, efficace et durable. Cela inclut la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes de moyens de subsistance face aux menaces qui affectent l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments". En d'autres termes, la résilience est la capacité des personnes, des communautés ou des systèmes qui sont confrontés à des catastrophes ou à des crises à résister aux dommages et à se rétablir rapidement. (Site Web FAO).

Mécanisme de gestion des plaintes : un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

Parties touchées par le Projet : l'expression « parties touchées par le Projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1*).

Partie prenante : selon le CES de la Banque mondiale (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2*) le terme «partie prenante» désigne les individus ou les groupes qui :

- a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et
- b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Personnes défavorisées ou vulnérables : l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (*CES/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28*).

Violences Basées sur le Genre : la violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercée en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes. La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont : la violence conjugale ; la violence sexuelle ; les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, meurtres liés à la dot, mariages d'enfant...) ; le féminicide ; le harcèlement sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles; la prostitution et le trafic sexuel où les femmes et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi ; la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluant le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines; les abus à l'encontre des enfants qui peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins ; les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter ces maladies, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences (*Inter Press Service, 2009, Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes, page 10*).

Violences contre les enfants : la violence contre les enfants recouvre de multiples formes à savoir les violences physiques, psychologiques, sexuelles, négligences. Ces violences ont toutes des conséquences pour les enfants qui en sont victimes et sont toutes punies par la loi. Elles entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. La violence est omniprésente dans la société où les enfants grandissent. Elle est intégrée aux normes économiques, culturelles et sociétales dont est pétri l'environnement de l'enfant. (*Organisation Mondiale de la Santé, 2018*).

Introduction

I. Description du projet et de sa zone d'intervention

1.1. Contexte du projet et justification de la mission

A l'instar de plusieurs pays de la sous-région, le secteur de l'élevage au Burkina Faso est confronté à certains défis au nombre desquels on peut retenir : (i) la vulnérabilité face aux crises climatiques, (ii) l'accès périlleux aux ressources naturelles (disparition accrue, morcellement et déconnection des zones les unes des autres), (iii) l'insuffisance des investissements dans le secteur, (iv) le faible accès aux services d'appui conseil. Ces défis sont également partagés par les pays à revenus essentiellement assurés par les activités agricoles et pastorales.

Pour faire face à ces nombreux défis, un forum de Haut Niveau sur le pastoralisme a été organisé le 29 Octobre 2013 à Nouakchott. Ce forum, qui a rassemblé des Chefs d'État, les ministres de l'élevage de six (06) pays sahéliens invités (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), les principales organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS...), ainsi que de multiples partenaires, dont la FAO, a abouti à la **“Déclaration de Nouakchott”** adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de ces six (06) pays.

A la suite de la **“Déclaration de Nouakchott”**, le groupe de la Banque mondiale, s'est engagé avec les pays participants au Forum, et en partenariat technique avec le CILSS, dans la préparation et la mise en œuvre du « Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) » dans les six (06) pays invités au forum. Au regard des résultats jugés satisfaisants par les bénéficiaires et partenaires, et pour assurer un accompagnement de la réponse à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur de l'élevage à l'économie nationale, le Gouvernement du Burkina Faso et la Banque mondiale ont entamé la préparation de la deuxième phase du projet.

La préparation et la mise en œuvre du PRAPS-2 devront se faire dans le respect de la réglementation nationale du Burkina Faso en matière de sauvegardes environnementale et sociale, et en conformité avec le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Ainsi, pour se conformer à la réglementation nationale et aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, le Gouvernement est tenu d'élaborer un certain nombre d'instruments de sauvegardes environnementale et sociale dont le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

1.2. Objectifs du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales.

1.3. Composantes du projet

Le projet se structure autour de cinq (05) composantes qui sont les suivantes :

☞ **Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires**

Cette composante 1 vise à assurer un contrôle efficace des maladies animales prioritaires notamment, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR) et des médicaments vétérinaires afin de réduire la mortalité animale et améliorer la santé publique vétérinaire. La composante 1 se subdivise en 03 sous-composantes : (1) *Renforcement des capacités des services vétérinaires* ; (2) *Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies prioritaires* ; (3) *Appui au contrôle des médicaments vétérinaires*.

☞ **Composante 2. Gestion et gouvernance durables des paysages**

La composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages vise à réduire les conflits en accroissant les superficies des terres où des pratiques de gestion durable des paysages sont : Pour ce faire la stratégie du PRAPS-2 se basera sur les actions de : renforcement des capacités des différents acteurs (aux niveaux local et national) pour assurer une sécurité alimentaire du bétail et d'œuvrer pour un accès apaisé et durable aux différentes ressources pastorales (pâturages, eau, etc). La composante 2 se subdivise en trois sous composantes qui sont : (i) *Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages*, (ii) *Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau*, (iii) *Production fourragère et aliment du bétail*.

☞ **Composante 3. Amélioration des chaînes de valeur du bétail**

L'objectif principal de la composante 3 est d'améliorer l'accès à des moyens et services de commercialisation et transformation de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance. Elle sera mise en œuvre à travers les 03 sous-composantes suivantes : (i) *Développement des infrastructures et des systèmes d'information pour la mise en marché* ; (ii) *Renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières pastorales nationales et régionales* ; (iii) *Appui au développement d'opérations innovantes de valorisation des filières pastorales*.

☞ **Composante 4. Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes**

L'objectif de la composante 4 est de promouvoir l'inclusion sociale ¹et économique des pasteurs et agro pasteurs. La composante 4 se subdivise en 03 sous-composantes, qui sont : (i) *Formation professionnelle*, (ii) *Inclusion sociale*, (iii) *Appui aux investissements*.

☞ **Composante 5. Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences**

Cette composante correspond à la gestion même du projet – fonctionnement de l'UCP – niveau national, et régional. Elle vise à faciliter la coordination et la mise en œuvre du projet, en rapport avec les différentes parties prenantes et garantir un suivi rapproché et une évaluation des interventions du projet et la communication des résultats en direction des différents acteurs. Elle se subdivise en trois sous composantes : (i) *Coordination, gestion fiduciaire et suivi-évaluation* ; (ii) *Appuis institutionnels et renforcement des capacités* ; (iii) *réponses aux urgences*.

¹ Inclus socialement ne signifie pas seulement prendre part à la vie sociale et se sentir apprécié ; cela signifie également posséder « les ressources matérielles et sociales nécessaires pour bien vivre »* (Centre d'excellence pour la santé des femmes – région de l'Atlantique, 2000a).

1.4. Zones d'intervention du projet

Le PRAPS 2 est un projet qui couvre l'ensemble du territoire burkinabé. Le Burkina Faso ou « *Pays des hommes intègres* » est situé au cœur de l'Afrique Occidentale et s'étend sur une superficie de 274 200 km². Le pays a pour capitale Ouagadougou et partage ses frontières avec le Mali au nord et à l'ouest, le Niger au nord-est, le Bénin au sud-est et enfin le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au sud .

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation, le Burkina Faso comptait en 2006, 14 017 262 habitants dont 6 768 739 hommes et 7 248 523 femmes. Les projections faites pour l'année 2020 indiquent que le Burkina Faso compte plus de 21,5 millions d'habitants (INSD, projections 2007-2020), dont 10 395 705 hommes et 11 114 476 femmes.

1.5. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet

En dépit des impacts positifs visés à travers le Projet, sa mise en œuvre du Projet est susceptible d'engendrer certains impacts et risques sociaux et environnementaux.

Les principaux impacts sont les suivants :

- ✓ la perte de terre liée à l'acquisition de terres pour la réalisation des différentes infrastructures;
- ✓ la réduction des surfaces cultivables à cause de la demande de terre liée à la réalisation des différentes infrastructures et/ou la sécurisation des espaces pastoraux;
- ✓ la baisse ou la perte de revenus due aux restrictions occasionnées par des activités du projet ;
- ✓ la baisse de revenus liée à l'augmentation des coûts d'achat et/ou de location des terres dans les localités ;

Des mesures d'atténuation de ces impacts seront définies tout au long de la mise en œuvre du projet, tel qu'indiqué dans le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEES). Dans les cas où les sites devant abriter les infrastructures du Projet font l'objet de donation, ces donations volontaires de terres seront confirmées par écrit. Elles doivent être accompagnées des documents suivants : a) une notification écrite indiquant le lieu et l'étendue des terres recherchées et l'usage qu'il est prévu d'en faire ; et b) une déclaration formelle de donation signée par chacun des propriétaires ou des usagers concernés, établissant leur consentement donné en toute connaissance de cause et attestant qu'il n'y a aucune contestation de propriété ni aucune prétention de la part de locataires, d'usagers, de squatteurs ou d'occupants illégaux. Toutes taxes ou tous frais dus sur le traitement ou l'enregistrement de la transmission des terrains, le cas échéant, sont intégralement payés par l'Emprunteur, qui tient un registre des donations, y compris les documents y afférents. En cas de plainte, les documents seront mis à disposition pour examen. Pour assurer la transparence, les donations volontaires de terres pourraient faire l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

Quant aux risques liés à la mise en oeuvre du Projet, ils sont les suivants :

- ✓ risques d'exclusion de certains groupes vulnérables ;
- ✓ risques sur la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines : maladies, incidents ou accidents sur les chantiers du projet;
- ✓ risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus/harcèlement sexuel) et/ou de violence contre les enfants liés à l'afflux de la main d'œuvre ;
- ✓ risques de conflits entre les populations et les travailleurs du Projet ;
- ✓ risques de conflits fonciers ;

- ✓ risques de contamination à la COVID-19 ;
- ✓ plaintes récurrentes liées à la mise en œuvre des activités du Projet.

Les mesures d'atténuation de ces risques sont prises en compte dans le Cadre de Gestion Environnementale et sociale.

II. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Les activités de consultation et de communication déjà menées sont les suivantes :

▪ Réunion d'échanges avec l'équipe de coordination du projet

Lors de la séance de négociation tenue le vendredi 13 novembre 2020 dans les locaux de l'UC-PRAPS, la consultante a fait une brève présentation de la méthodologie qui sera adoptée pour la conduite de la mission. Elle a également précisé qu'elle sera appuyée par une équipe d'assistants pour la collecte des données dans les quatre (04) régions qu'elle compte parcourir. L'équipe de l'UC-PRAPS a rassuré la consultante de son accompagnement et recommandé qu'elle s'appuie sur les antennes régionales pour la conduite de sa mission sur le terrain. Elle a également souhaité que les régions qui ont déjà bénéficié d'un appui du PRAPS-1 soient prises en compte dans la collecte des données.

▪ Entretiens avec les différentes parties prenantes

Des ateliers ont été organisés dans quatre (04) régions du PRAPS et ont rassemblé des représentants des différentes parties prenantes : représentants des populations riveraines, des services techniques déconcentrés, leaders d'opinion, autorités locales, etc. En outre, des focus groups ont été organisés avec les différents groupes spécifiques dans les régions concernées. Ces rencontres ont permis d'échanger avec ces parties prenantes, sur les activités prévues dans le cadre du Projet, et de relever les avis, les préoccupations et les recommandations de ces parties prenantes.

III. Identification et analyse des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont des personnes qui ont un rôle dans le projet, qui pourraient être affectées par le projet, ou qui sont intéressées par le projet. Les parties prenantes du projet peuvent être regroupées en parties prenantes primaires qui sont *"des individus, des groupes ou des communautés locales qui peuvent être affectés par le projet, de manière positive ou négative, et directement ou indirectement"* en particulier, *"ceux qui sont directement affectés, y compris ceux qui sont défavorisés ou vulnérables"* et les parties prenantes secondaires, qui sont *"des parties prenantes plus larges qui peuvent être en mesure d'influencer le résultat du projet en raison de leur connaissance des communautés affectées ou de l'influence politique qu'elles exercent sur elles"*.

Ainsi, les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui (i) sont affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet (également appelés "parties affectées") ; et (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées). Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du projet de quelque manière que ce soit.

Les parties prenantes du Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le projet dans un processus décisionnel. Les principales

parties prenantes qui seront informées et consultées au sujet du Projet sont constituées par celles qui :

- sont ou pourraient être affectées par le Projet (parties touchées par le Projet) ;
- peuvent avoir un intérêt dans le Projet (autres parties concernées).

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres de la communauté et les autres parties qui peuvent être soumises aux impacts directs du projet. Il s'agit des personnes ou groupes de personnes (agriculteurs, éleveurs, propriétaires terriens, femmes, jeunes...) qui pourraient perdre des biens ou être concernées par la restriction d'accès à des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet : réhabilitation/construction d'infrastructures vétérinaires, et infrastructures d'hydraulique pastorale, renforcement du parc des infrastructures structurantes de mise en marché, etc.

3.2. Autres parties concernées par le Projet

Cette catégorie comprend les autres acteurs ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il s'agit notamment des acteurs des structures et organisations suivantes :

- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ;
- Directions régionales du MRAH ;
- Administration locale : Hauts Commissariats, préfetures, services techniques déconcentrés (agriculture, environnement, élevage, action humanitaire, etc.) ;
- Collectivités territoriales ;
- Préfetures ;
- ONG et organisations professionnelles pastorales des secteurs publics et privés ;
- Institutions de formation, de recherche et de coopération en élevage ;
- Projets intervenant dans le secteur de l'élevage.

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent avoir des difficultés à participer aux activités du projet ou être exclus du processus de consultation et des bénéfices du Projet ; d'autres sont susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres :

- des personnes analphabètes ou ayant peu d'instruction, parmi lesquelles se retrouvent de nombreuses femmes ;
- des personnes en situation de handicap ;
- des jeunes et des femmes qui peuvent être exclues des instances de décision ;
- des personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages, les veuves, les personnes âgées, etc.

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

Par ailleurs, l'adoption de la démarche d'Ingénierie Sociale contribuera à l'identification des parties prenantes sur chaque sous-projet, une fois que les choix des aménagements sont confirmés et que les négociations sur les choix des sites doivent commencer.

Le tableau 4 ci-dessous présente la synthèse des besoins des différentes parties prenantes :

Tableau 1: Synthèse des besoins des différentes parties prenantes

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
Services Techniques Déconcentrés des Régions/ provinces/ départements	Contexte et justification du projet, description du projet (objectifs et composantes)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne appréciation du projet cohérence entre la mise en œuvre du projet d'appui au pastoralisme en général et à l'élevage en particulier et les objectifs de développement définis dans le PCD ➤ Existence de ressources humaines disposées à accompagner le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des infrastructures existantes ➤ Qualité des équipements et autres matériels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les collectivités territoriales et les services déconcentrés à toutes les étapes du processus ainsi que les populations
	Cadre institutionnel et législatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des sites existent déjà pour les différents services ➤ Connaissance des textes sur le foncier et sur les sauvegardes environnementales et sociales ➤ Expérience en matière de réinstallation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non disponibilité des terres pour la réalisation des infrastructures (nouveaux sites) ➤ Centralisation des activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoir des actions de formation et de sensibilisation de tous les acteurs de la chaîne foncière au niveau local ➤ Clarifier le rôle des acteurs ; ➤ Impliquer le niveau décentralisé dans les protocoles et mise en œuvre des activités
	Gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience des agents des services du ministère de l'environnement et de l'agriculture en évaluation environnementale et sociale des projets et programme de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Problèmes de pâturage. ➤ Invasions des pistes à bétail par les agriculteurs ➤ Insuffisance de terres disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enregistrer les PAP avec leur CNIB ➤ Continuer la démarche qui est participative. ➤ Impliquer le maximum d'acteurs ➤ Passer toujours par l'administration avant toute intervention, ➤ Privilégier le recrutement local, les formations pour spécialiser les populations et pour des perfectionnements. ➤ Rassurer la population tout le long du cycle de vie du projet ➤ Eviter les frustrations et la stigmatisation lors des compensations. ➤ Impliquer toutes les parties prenantes et recueillir leur avis sur les décisions à prendre ➤ Construire des centres de santé et des écoles. ➤ Accompagner les PAP à mener des activités par les AGR, ➤ Distribuer des vivres, ➤ Tenir compte des personnes vulnérables (handicapés ; OEV) ; ➤ Atténuer l'impact négatif du projet.
	Acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les agents des différents services saluent l'idée du projet et sont disposés à l'appuyer 	Non implication de tous les acteurs concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser un cadre de concertation de tous les acteurs

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enthousiasme des acteurs 		
	Prise en compte du Genre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'association œuvrant dans le domaine des EAS/HS/VCE et la promotion du genre. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réticence des hommes par rapport au recensement et à la compensation des terres exploitées par les femmes car sur le plan traditionnel, les femmes ne peuvent avoir la propriété de la terre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenir compte des parcelles exploitées par les femmes dans l'inventaire des biens impactés ➤ Sensibiliser les communautés pour un changement de mentalité en vue de la sécurisation de terres au profit des femmes et des jeunes en fonction des contextes ➤ Faciliter l'accès des femmes à la terre
	Mécanismes de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion familiale ou à l'amiable des conflits. ➤ Recours à la commission de conciliation foncière des villages, et à la préfecture Existence de commissions de conciliation foncière dans presque tous les villages 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non prise en compte des mécanismes locaux de gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les populations sur les voies de recours ➤ Promouvoir le dialogue social/prévention des conflits ➤ Mettre en place un comité de gestion qui implique toutes les parties prenantes ➤ Respecter les engagements ➤ Mettre à la disposition du comité de gestion des conflits des fonds d'accompagnement ➤ Informer la population sur le MGP mis en place ➤ Privilégier le règlement à l'amiable ➤ Mettre en place un processus spécifique pour la gestion des cas de EAS/HS/VCE.
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les agents des services de l'Etat sont disponibles et disposés à accompagner le projet ➤ Méfiance des populations avec les antécédents d'autres projets 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'envergure des impacts du projet sur les ressources naturelles ➤ Contournement des sites et biens culturels et à défaut des mesures d'atténuation ou d'accompagnement. ➤ Suivi des investissements sur le terrain ; ➤ La sécurisation des installations et investissements ; ➤ La gestion des déchets ➤ Compensations équitables et durables ➤ Vigilance des populations pour éviter des erreurs antérieurement survenues 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer une rencontre préliminaire avec toutes les parties prenantes des localités concernées ➤ Lors des évaluations, exiger les pièces d'identification de l'intéressé. ➤ Définir clairement le rôle de chaque acteur ➤ Communiquer avec la population ➤ Mettre en place un comité de gestion qui implique toutes les parties prenantes ➤ Respecter les engagements ➤ Impliquer les services techniques indiqués ➤ Impliquer toutes les parties prenantes ; ➤ Sensibiliser les communautés impactées avant la mise en œuvre au projet pour permettre plus d'adhésion. ➤ Implication des services de l'environnement pour l'évaluation des impacts et de la nécessité de contourner certains sites. ➤ Effectuer une rencontre préliminaire avec toutes les parties prenantes des localités concernées ➤ Collaborer avec les services de sécurité 	

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
	Restauration des moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adhésion des populations ➤ Intérêt perçu du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compensations équitables et durables ➤ Disponibilité des terrains 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager des périmètres maraîchers et irrigués. ➤ Appuyer les agriculteurs en intrants (engrais et semences) et équipements (charrues). ➤ Compenser à la hauteur des dommages causés aux PAP ➤ Réaliser et/ou renforcer les infrastructures socio-sanitaires, éducatives, hydrauliques ➤ Appui financier et technique pour la mise en œuvre d'AGR ➤ Réaliser des forages au profit des populations ➤ Réaliser des ouvrages d'assainissement pour les écoles et les dispensaires ➤ Créer des bosquets, faire des plantations d'alignements ➤ Informer les acteurs surtout les propriétaires terriens sur tous les aspects du projet ➤ Appuyer les jeunes à entreprendre ➤ Créer des zones de pâture, ➤ Ouvrir des couloirs d'accès aux infrastructures vétérinaires et d'élevage, ➤ Renforcer les capacités en embouche, en matière de culture fourragère, de fosse et conservation des fourrages naturels, de collecte et conservation des résidus de récolte ainsi que la valorisation. ➤ Dédommager les PAP avec une prise en compte particulières des personnes âgées, des malades et des handicapés
Collectivités locales (Services Techniques Municipaux, Mairies)	Cadre institutionnel et législatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de textes (loi 034) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mauvaise qualité des équipements ➤ Indisponibilité des ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les rôles ➤ Bonne communication et compréhension avec les populations et tous les acteurs concernés. ➤ Il faut les écouter, les informer à temps.
	Prise en compte du Genre (Accès des femmes et des jeunes à la terre et aux services de sécurisation foncière)	Existence d'associations de femmes et de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible accès des femmes à la terre ➤ Faible accès des femmes et des jeunes au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les questions du genre dans le projet ➤ Prendre en compte les femmes et les jeunes dans le recrutement de la main d'œuvre locale ➤ Plaidoyer pour l'intégration du genre dans les communautés
	Domaines et services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il existe des domaines et services de l'Etat qui fonctionnent 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Méconnaissance des limites des différents domaines de l'Etat ➤ Exploitation des domaines de l'Etat (forêt classées) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser les différents domaines de l'Etat ➤ Sensibiliser les services techniques de l'Etat pour la sécurisation des différents domaines de l'Etat ➤ Sensibiliser les populations sur la violation des domaines réservés à l'Etat

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
	Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience en matière de réinstallation ➤ Situation sécuritaire relativement stable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non prise en compte des besoins réels des PAP dans l'option du mode de compensation et de dédommagement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à la Disposition des PAP des moyens pour les relocalisation/déplacement ➤ Mettre en œuvre les actions identifiées de concert avec les communautés
	Mécanismes de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de commissions de conciliation foncière des villages dans presque tous les villages ➤ Existence de comité communal de gestion des conflits fonciers ➤ Existence de service rural foncier à la mairie ➤ Conflits éleveurs/agriculteurs et fonciers mineurs (autochtones/orpailleurs) récurrents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de la voie judiciaire au détriment des voies endogènes de résolution des conflits et plaintes ➤ Perturbation de la cohésion sociale ➤ Manque de formation des membres des commissions villageoises de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les capacités des commissions de conciliation foncière villageoises techniquement et financièrement ➤ Impliquer toutes les parties prenantes au MGP ➤ Privilégier le règlement endogène des conflits
	Acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La connaissance de l'importance du pastoralisme par la population 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compatibilité du projet avec les attentes des populations en termes de développement socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les populations ➤ Informer/sensibiliser tous les acteurs sur les activités du projet ➤ Faire diligence dans la mise en œuvre du projet ➤ <u>Avoir un langage de vérité avec les populations</u>
	Situation des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence des forces d'auto-défense (Dozos, Koglwéogo) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre importants de PDI ➤ Banditisme 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation de la population à être un acteur de la sécurité en relayant les informations aux services de sécurité ➤ Bonne collaboration ➤ Renforcer les compétences matérielles
	Attentes/Préoccupations/ Suggestions pour la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les acteurs sont intéressés par le projet, ils sont disponibles pour apporter leur appui au cours de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La crainte que le démarrage du projet ne tarde ➤ Implication de l'administration et des services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un cadre de concertation des acteurs et la définition claire des rôles ➤ Outiller les acteurs sur le projet ➤ Impliquer l'administration dans tout le processus de mise en œuvre du projet ➤ Alléger les conditions d'attribution des marchés pour éviter les retards dans la mise en œuvre ➤ Bonne collaboration entre les acteurs ➤ Donner l'information à temps

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
	Gestion des conflits dans la zone	Commission de conciliation foncière des villages Existence d'une instance traditionnelle de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de formation des membres des commissions villageoises ➤ Manque de documentation ou d'archivage des plaintes et verdicts rendus ➤ Ignorance des textes et lois 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outiller le mécanisme qui sera mis en place ➤ Mettre l'accès sur la résolution des conflits à l'amiable. ➤ Trouver des mesures d'accompagnement et d'atténuation pour faire face aux impacts. ➤ Définir clairement les attributions MGP ➤ Impliquer l'administration générale, les services techniques, les coutumiers, les OSC surtout pastorales
	Restauration des moyens d'existence	Expérience en matière de réinstallation Expérience en gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécurisation des sites 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser et/ou renforcer les infrastructures socio-sanitaires, éducatives, hydrauliques ➤ Appui financier et technique pour la mise en œuvre d'AGR ➤ Réaliser des ouvrages d'assainissement pour les écoles et les dispensaires ➤ Former la population en matière de préservation de l'environnement ➤ Employer la main d'œuvre locale ➤ démarche participative/négociations.
ONG/OSC	Gestion des conflits dans la zone	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission de conciliation foncière des villages ➤ Tribunal départemental ➤ Règlement endogène à l'amiable ➤ Connaissance par la Mairie du mécanisme traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déliquescence des valeurs sociales et de la cohésion sociale ➤ Iniquité au niveau du mécanisme de gestion administratif ➤ Gestion partisane au niveau administratif. ➤ Absence de neutralité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier le règlement des conflits à l'interne au niveau communautaire pour maintenir la cohésion sociale. ➤ Respecter les valeurs sociales ➤ Identifier les acteurs au niveau village et associé administration ; CVD ; conseillers, représentant des femmes, représentant des jeunes, représentant du chef et du chef de terre. ➤ Impliquer le CVD et les conseillers municipaux, les coutumiers sous la responsabilité du conseil villageois. ➤ Mettre en place un comité de suivi des activités du projet et capitaliser les données et expériences ➤ Impliquer les CVD, la chefferie et les leaders religieux dans le MGP.
	Situation des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation sécuritaire relativement stable ➤ Présence des dozos ➤ Atténuation des risques des VBG/EAS/HS grâce aux activités de sensibilisation ➤ Existence de structures de femmes qui mènent des plaidoyers dans les villages en faveur des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible implication femmes ➤ Nombre important de PDI ➤ Banditisme ➤ Incompréhension des hommes pour l'autonomisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les femmes et les jeunes à accéder au crédit ➤ Sensibilisation de la population à être un acteur de la sécurité en relayant les informations aux services de sécurité ➤ Renforcer les compétences matérielles des forces de défenses et de sécurité ainsi que des services techniques concernés

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
	Mise en œuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance du milieu par la Mairie ➤ Bonne connaissance du milieu ➤ Intérêt perçu du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible connaissance du milieu, des us et coutumes par la préfecture ➤ Non implication des ONG/OSC 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ former à la transformation de produits agricoles et la recherche de marchés. ➤ Recruter la main d'œuvre locale ➤ Mettre à Disposition le matériel ➤ Assurer la maintenance ➤ Organiser des rencontres de concertations pour que tout le monde se sente concerné ➤ Développer des AGR ➤ Appuyer techniquement et financière les AGR des femmes ➤ Sensibiliser la population sur tous les aspects du projet ➤ Former les ONG/OSC ➤ Créer un cadre de concertations ➤ Mener des concertations avec toutes les parties prenantes ➤ Négocier avec les communautés les modes de compensations ➤ Organiser des cadres de rencontres de dialogue pour l'implication des forces vives dans la gestion des plaintes. ➤ Promouvoir l'emploi local : appui conseil et orientation ➤ Adopter une démarche participative
	Prise en compte du genre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'associations, de groupements de femmes et de jeunes dans les différentes localités ➤ Participation aux activités politiques et associative (plus en milieu urbain et faiblement en milieu rural) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible accès aux micro-crédits, à la terre ➤ Réticence des jeunes et des femmes concernant les micro-crédits ➤ Conditions d'accès aux crédits ➤ Faible autonomisation ➤ Existence de violence basée sur le genre telles que les coups et blessures, les bastonnades, les corvées d'eau et de bois (à près de 15 km) ➤ Faible confiance des jeunes aux autorités administratives et coutumières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer également les femmes et les jeunes dans tout le processus du projet. ➤ Renforcer les capacités techniques et financières ➤ Sensibiliser la population
Représentants des jeunes et des femmes	Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréciation positive ➤ Intérêt perçu du projet ➤ Engouement à participer aux activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insécurité (vols, braquages) ➤ Faible confiance des jeunes aux autorités politiques ➤ Abattage des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter les clauses contractuelles ➤ Appui et l'accompagnement pour la production animale, maraichère, agricole (engrais et semences) etc. pour accroître la production

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction des conflits agriculteurs/éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récupération politique du projet ➤ Recrutement complaisant du personnel ➤ Mauvaise qualité des infrastructures ➤ Non reconnaissance de l'autorité des chefs coutumiers par certains sauf pour les questions coutumières (sacrifices, rites, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire des infrastructures sociales (magasin pour l'entreposage des vanneries, forages), ➤ Octroyer des micro-crédits ➤ Maraichage ➤ Aider au développement des AGR ➤ Renforcer les compétences en vannerie ➤ Bonne gouvernance ➤ Réaliser des pistes à bétail ➤ Impliquer les vrais acteurs ➤ Informer/sensibiliser la population ➤ Réinsertion socio-professionnelle des jeunes
	Prise en compte du genre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de conscience de certains hommes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de violence basée sur le genre telles que les coups et blessures, les bastonnades, les corvées de bois (à près de 15 km) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser les femmes en groupement pour accéder au crédit ➤ Renforcer les compétences des femmes en entrepreneuriat ➤ Renforcer les capacités sur le maraichage
Représentants des Hommes	Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intérêt perçu du projet ➤ Favorable au projet et disposée à l'accompagner ➤ Réduction des conflits agriculteurs/éleveurs ➤ Confiance aux forces d'autodéfense existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aléas climatiques ➤ Difficultés d'accès aux intrants ➤ Dégâts d'animaux dans les champs récurrents ➤ Insuffisance de terres ➤ Démarrage tardif du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser/réaménager des pistes à bétail ➤ Créer des aires d'abattage ➤ Créer des parcs de vaccination et des services vétérinaires spécialisés ➤ Dédommager et ou reloger les PAP ➤ Restaurer les biens publics (écoles, CSPS) ➤ Reboiser ➤ Dialogue entre les parties prenantes ➤ Contourner s'il y a lieu les sites sacrés ou biens culturels ➤ Tenir compte des interdits des localités ➤ Appui technique et matériel (motos pompes, arrosoirs, semences, engrais) ➤ Aménager les bas-fonds ➤ Construire un service vétérinaire et un parc à vaccination ➤ Faire des reboisements ➤ Appui technique et financier dans le domaine de l'aviculture (surtout les soins des animaux) ➤ Sensibiliser la population
	Mécanismes de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de la commission de conciliation foncière villageoise ➤ Existence de mécanisme traditionnel (CVD, chef de terre) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déplacements à effectuer sans prise en charge de la part du Projet ➤ Inacceptation de la décision rendue par le chef ➤ Compensation dérisoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les chefs de terre, le CVD, les conseillers ➤ Enregistrer les plaintes par écrits pour des raisons de traçabilité

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité ➤ Règlement à l'amiable ➤ Négociation ➤ Acceptation des décisions ➤ Sauvegarde de la cohésion sociale et l'entente ➤ Existence de la parenté à plaisanterie qui est le dernier le dernier recours si les autres échouent. ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement non transparent des plaintes au niveau administratif ➤ Faible confiance à l'instance administrative 	
	Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne initiative ➤ Prêts à adhérer au projet ➤ Réduction des conflits Eleveurs/Agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet qui ne tient pas compte des besoins réels des populations Mauvaise qualité des équipements ➤ Indisponibilité des ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer tous les acteurs concernés ➤ Sensibiliser la population ➤ Sensibiliser les agents des services forestiers à bien faire leurs travail
Pasteurs	Mécanismes de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de la commission de conciliation foncière villageoise ➤ Règlement à l'amiable ➤ Négociation ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mauvaise gestion des conflits ➤ Décisions arbitraires ➤ Surestimation des frais des plaignants ➤ Plaintes souvent non fondées ➤ Frais des constats des dégâts causés par les animaux très élevés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs : Agriculteurs, pasteurs, CVD, conseillers, Chefs de terre, Mairie, administration, jeunes ➤ Impliquer des personnes intègres ➤ Sensibiliser la population
	Sécurisation des lieux de culte et des cimetières	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compréhension des autorités coutumières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Destruction des sites sacrés qui pourraient entraîner des malédictions sur la localité ou la mort des ouvriers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contourner s'il y a lieu les sites sacrés ou biens culturels ➤ Si délocalisation, faire les rituels nécessaires
Autorités coutumières	Mécanismes de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de la commission de conciliation foncière villageoise ➤ Règlement à l'amiable ➤ Négociation ➤ Acceptation des décisions ➤ Sauvegarde de la cohésion sociale et l'entente ➤ 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compenser conséquemment les personnes impactées ➤ Respecter les engagements vis-à-vis des communautés ➤ Adopter une bonne démarche de négociation en impliquant tout le monde ➤ Impliquer toutes les sensibilités

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes
	Mise en œuvre du projet	Appréciation positive du projet	Prendre en compte les avis des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dialogue entre les acteurs concernés ➤ Appui conseil pour implémenter des activités productives de valeurs ajoutées. ➤ Consulter les propriétaires terriens et les coutumiers
	Contexte, objectifs, impacts du projet	Cohérence entre les objectifs de la société et ceux du projet Grand intérêt pour le projet	Démarrage tardif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarrer les activités le plus tôt possible

Source : Mission d'élaboration du PMPP/PRAPS, Décembre 2020

IV. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le but du programme de mobilisation des parties prenantes est de favoriser l'adhésion de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'est principalement agi d'identifier les différentes parties prenantes au projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Ainsi, le plan de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, les coûts y afférant, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du Projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations sur la mise en œuvre du projet, et notamment sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux seront réalisées en fonction des spécificités de chaque catégorie de parties prenantes.

La stratégie proposée est la suivante :

- des entretiens (individuels ou collectifs), des réunions, et ateliers d'information et d'échanges seront organisés aux différentes étapes du projet, afin de tenir les acteurs institutionnels (ministères et structures concernées.... etc.) régulièrement informés de l'évolution du projet ;
- des réunions collectives, et des entretiens individuels seront organisés au profit des personnes susceptibles d'être touchées par le projet, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur communiquer les informations relatives au Projet. Lors de ces rencontres, les langues locales seront utilisées pour favoriser la compréhension des différentes cibles ; les ONG/OSC, regroupements de producteurs, associations de femmes...) seront mis à contribution pour la diffusion des informations relatives au projet ;
- les radios locales, les crieurs publics et les leaders d'opinion seront mis à contribution pour l'information et la sensibilisation des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les personnes affectées et les populations vulnérables, sur les opportunités, les risques et impacts sociaux et environnementaux du Projet ;
- la presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront également utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, notamment les parties prenantes instruites et ayant accès à ces médias ; de même, les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet ;
- des communiqués, brochures et dépliants (en français et dans les langues locales) sur les activités du projet, les risques et impacts environnementaux...seront affichés sur des sites bien identifiés et accessibles à tous (commissariats, mairies, préfectures, maisons des jeunes, maisons des femmes...) ;
- outre les différents moyens ci-dessus, les documents et rapports de synthèse non techniques en français et dans les langues locales seront mis à la disposition des différentes parties prenantes, pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet.

L'ensemble de ces dispositifs permettra d'atteindre les différentes parties prenantes et de leur fournir les informations relatives au Projet

4.3. Stratégie proposée pour les consultations

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRAPS 1, des opérateurs avertis (ONG/OSC, regroupements d'organisations de producteurs) sur la question du pastoralisme ont été mobilisés pour appuyer le projet dans le processus de consultations, de ciblage et de négociations sociales des sites d'accueil des futures infrastructures prévues par le Projet. Cette démarche de l'Ingénierie Sociale (Ingénierie Sociale) a favorisé l'adhésion des populations au projet, et minimisé les risques de remise en cause des différentes activités .

Ainsi, le PRAPS 2 devra s'inscrire dans cette dynamique et s'appuyer sur l'ingénierie sociale pour :

- l'obtention d'accords sociaux au sein des communautés rurales dans le choix des sites d'implantation des aménagements, ainsi que dans les cessions volontaires des terres moyennant compensation, ou des cas de donations ;
- l'établissement d'accords pour fixer les modalités d'usage des aménagements avec tous les bénéficiaires, et préciser les règles d'entretien et de suivi de ces infrastructures pour renforcer leur utilité et la pérennité de ces investissements.

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc.) via le téléphone, les mails, les vidéo-conférences. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- l'Ingénierie Sociale sera mise à contribution pour la mobilisation et la consultation des parties prenantes pour le choix de l'aménagement et du site et la négociations des accords sociaux à travers des ateliers au niveau villageois, inter-villageois, conférences territoriales, focus groups, entretiens individuels etc... L'IS développera également en amont des actions de communication et information pour la mobilisation des parties prenantes (messages via radios communautaires, informations en langue locale, mobilisation de personnes influentes). Elle tiendra compte des besoins spécifiques des personnes affectées, vulnérables, analphabètes, des femmes, des jeunes, des transhumants et usagers saisonniers etc. Ainsi, des focus groups seront organisés avec les femmes et les jeunes, les producteurs de manière séparée afin de recueillir leurs opinions de manière éthique et sûre pour ces groupes. Les groupes de discussion ciblant les femmes seront animés par des femmes. Pour limiter les grands rassemblements qui pourraient contribuer à la propagation de la COVID-19, ces réunions pourraient rassembler des représentants des différents groupes spécifiques. Un mécanisme de restitution sera initié pour relayer l'information à la base.

L'élaboration des PV de réunions et leur diffusion pour restituer les accords sociaux seront des éléments de cette stratégie.

Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à aborder.

4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Le projet a une composante dont l'objectif est essentiellement social, qui s'adresse aux personnes vulnérables et vise de manière spécifique l'amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes à travers la formation et le financement de sous-projets au sein ou « en dehors » du pastoralisme. Ainsi, l'approche visant à assurer la participation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables consiste à :

- impliquer les leaders de la communauté, les organisations de la société civile et les ONG intervenant dans les différentes zones du projet ;
- impliquer les femmes et les jeunes durant le processus d'élaboration des instruments et tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables et ou défavorisées, ainsi que les groupes de femmes vulnérables ou défavorisées;
- sensibiliser les femmes et les jeunes sur les opportunités offertes par le Projet ;
- faciliter l'accès des personnes vulnérables et/ou défavorisées et les femmes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

4.5. Stratégie en matière de santé et de sécurité

Dans le but d'assurer la sécurité des populations et des employé(e)s des prestataires et principaux fournisseurs, un certain nombre de mesures sont requises :

- organiser en amont des séances de sensibilisation (causeries éducatives par groupe de dix personnes au maximum) des populations et du personnel sur la prévention de la COVID-19, du VIH/SIDA, des IST, des grossesses non désirées, des VBG/EAS-HS et VCE, les risques d'incidents et/ou d'accidents. Ces réunions doivent être organisées dans le respect des gestes barrières ;
- doter les travailleurs du Projet de masques et de gel hydroalcoolique ;
- respecter les distances d'au moins 1m ;
- installer des dispositifs de lavage des mains dans les endroits où se tiennent les rencontres et des lieux de travail ;
- débiter chaque rencontre par une sensibilisation sur la prévention de la COVID-19.

(Nota Bene) : Le/la consultant(e) qui sera recruté(e) pour l'évaluation des risques environnementaux et sociaux du Projet, se rapprochera des acteurs du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, et du Ministère de la santé, afin de définir avec précision les mesures à prendre pour éviter, minimiser, atténuer et compenser ces risques.

Le tableau ci-après fait la synthèse de la stratégie de diffusion des informations et propose un calendrier pour la réalisation des différentes activités.

Tableau 5 : Stratégie d'information et de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de vie du Projet

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Phase de préparation du Projet					
	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Correspondances électroniques et vidéoconférence Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; ✓ ONG ; ✓ Travailleurs du Projet ; ✓ Populations riveraines ; ✓ Bénéficiaires du projet ; ✓ Personnes affectées potentielles ✓ Personnes ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du Comité de revue ▪ Consultant

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Projet	Evaluation sociale du Projet (Evaluations des risques sociaux et détermination des mesures d'atténuation)	Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels Des réunions plus élargies sont envisagées selon l'évolution de la pandémie du COVID-19, en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité (dispositif de lavage des mains, distanciation sociale, distribution de masques).	Dans les 6 mois après la mise en vigueur du Projet Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnes potentiellement affectées ; ✓ Autorités locales ; ✓ Services techniques ; ✓ Autres partenaires techniques ✓ Populations, bénéficiaires du Projet ; ✓ ONG/OSC. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultant ▪ Equipe de préparation du Projet
Phase de mise en œuvre du Projet					

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web du Projet Affiches dans les lieux publics	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Salles de réunion Sur les différents sites	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et Spécialistes, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UCP Spécialiste en Communication Direction régionale
Phase de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Projet					
Suivi de l'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion UCP Sur les différents sites	UCP Parties prenantes	Chargé de suivi-évaluation Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	A Mi-parcours ou à la clôture du Projet Salle de réunion de l'UCP Sur les différents sites	UCP Bénéficiaires Populations affectées	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Evaluation globale du Projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du Projet Salle de réunion de l'UCP Sur les différents sites	UCP Bénéficiaires Populations affectées	UCP Consultant externe

Source : Mission d'élaboration du PMPP/PRAPS, décembre 2020

4.6. Examen des commentaires

Les spécialistes en sauvegarde sociale et en genre de l'UCP et les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet au niveau des directions régionales du projet et de l'UCP, et feront l'objet d'examen et de retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UCP.

Les feedbacks compilés par les spécialistes en sauvegarde sociale et en genre seront partagés avec les directions régionales, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Projet, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- la solution retenue ;
- la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.7. Phases ultérieures

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes ; ainsi, ces dernières seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité (obligation de rendre compte). Ces points seront faits à travers des rencontres, des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Par ailleurs, les activités d'information, de communication, concertation et négociation, notamment celles menées dans le cadre de l'ingénierie sociale, doivent être documentées de la manière suivante :

- Etablir des Procès Verbaux des réunions, des séances de négociations dûment signées ;
- Faire des photographies, ou des enregistrements audio ou vidéos avec l'accord des différentes parties prenantes ;
- Dresser la liste lisible des participant.e.s aux diverses réunions et leurs coordonnées ;
- Faire le descriptif des actions menées pour communiquer avec les divers groupes d'acteurs (notamment transhumants, femmes, jeunes, personnes vulnérables) ;
- Faire le point des bonnes pratiques/atouts et des difficultés rencontrées pour mobiliser les parties prenantes, ainsi que les mesures prises pour s'assurer d'une communication efficiente.

La documentation ainsi constituée sera mise à la disposition des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet.

V. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur les ressources humaines et financières :

- **Personnes chargées de la mise en œuvre du PMPP**

Dans le cadre du Projet, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), sont le (la) spécialiste en sauvegarde sociale de l'UCP, le (la) spécialiste en genre, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation, en gestion financière et les points focaux au niveau des régions.

- **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

L'UCP mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes à la mise en œuvre du PMPP ; ces ressources seront intégrées dans les composantes du Projet.

- **Informations sur les coordonnées des personnes, qui seront chargé(e)s de répondre aux commentaires/ questions relatifs au Projet ou au processus de consultation et de participation des parties prenantes**

L'UCP transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, (spécialistes en sauvegarde sociale, en genre...) incluant leurs coordonnées téléphoniques, courriels et fonctions.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, sous l'autorité du Coordonnateur/de la Coordinatrice, toutes ces activités seront menées par le (la) spécialiste en sauvegarde sociale, en collaboration avec le/la spécialiste en genre, le/la spécialiste en sauvegarde environnementale, le/la spécialiste en communication, le/la spécialiste en suivi-évaluation, le/la spécialiste en gestion foncière et domaniale, le/la spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ces activités. En termes d'appui extérieur, le spécialiste genre pourra bénéficier de l'accompagnement des ONG/OSC intervenant dans les différentes zones du projet.

Les informations seront transmises par les spécialistes en sauvegarde sociale et en genre à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

VI. Mécanisme de gestion des plaintes du projet

Certaines plaintes peuvent survenir dans la mise en œuvre du projet, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme opérationnel, transparent et accessible à tous, à même de gérer ces plaintes.

Deux mécanismes de gestion des plaintes sont prévus dans le cadre du PRAPS 2 : le mécanisme de gestion des plaintes relatif aux relations de travail du Projet traité dans le cadre des procédures de gestion de la main d'œuvre, et le mécanisme défini dans le cadre du présent document, pour prendre en charge les autres plaintes entrant dans le cadre des activités du Projet. Dans les deux mécanismes **il faut noter que pour les plaintes sensibles telles que celles liées aux VBG/EAS/HS, des protocoles séparés seront élaborés** pour assurer que a) la

Banque mondiale soit immédiatement informée de ces plaintes avec les informations suivantes : date de l'incident, date du rapport de l'incident, âge/sexe/genre du/de la survivant(e), âge/sexe/employeur de l'auteur présumé, si le survivant/la survivante a déclaré que l'incident était lié au projet, ainsi que les services offerts et acceptés/reçus par la survivante ; b) le survivant/la survivante soit immédiatement référée aux services de base (médicale, psychosociales, et si possible et si il/elle le souhaite, légaux) ; c) la confidentialité et les principes directeurs pour assurer que les procédures soient centrées sur le survivant/la survivante sont respectés à toutes les étapes du processus/accompagnement des survivant (e)s.

Ces protocoles décrivent clairement les personnes responsables de la gestion des cas de VBG/EAS/HS au niveau du MGP (équipe de points focaux, intervenant extérieur VBG), les fiches à remplir (différentes de celles d'autres formes des plaintes), et les protocoles de stockage et partage des informations pour assurer la confidentialité et non-divulgaration des informations sur le survivant/la survivante ou l'auteur présumé. Ces protocoles seront développés par un consultant avec une expertise en VBG et seront inclus comme annexe du document de MGP.

Le PRAPS 1 dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes dont le Projet s'est inspiré pour permettre une gestion adéquate des plaintes dans le cadre de l'exécution de cette deuxième phase du Projet.

Ainsi, le mécanisme de gestion des plaintes du PRAPS 2 offrira plusieurs canaux de signalement (téléphone, par courrier ou physiquement) avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les mécanismes de gestion des plaintes seront fondés sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations sur les VBG/EAS/HS.

6.1.Types de plaintes

Les plaintes pouvant intervenir aux différentes phases du Projet sont les suivantes (la liste n'étant pas exhaustive) :

- les plaintes relatives à l'exclusion de certaines personnes des bénéficiaires du Projet ;
- les plaintes relatives à la non prise en compte des mesures de mitigation des impacts négatifs du Projet ;
- la non compréhension/acceptation des critères d'éligibilité ;
- les conflits sur la propriété d'un bien ;
- les problèmes familiaux ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille sur les titres d'occupation, ou sur les parts d'un bien donné ;
- les obstructions de pistes à bétail ;
- les occupations illégales de servitudes ;
- les empiètements de limites de villages ou de communes ;
- le non respect des dispositions des schémas d'aménagement ;
- les abus de pouvoir ;
- les plaintes sensibles, qui portent sur des situations telles que la corruption, la concussion, les abus de toutes sortes, la discrimination, les exploitations et abus sexuels,

le harcèlement sexuel, les violences contre les enfants, etc. Des précautions et mesures particulières sont nécessaires concernant le traitement des plaintes sensibles.

6.2. Instances de règlement (pour les plaintes non-sensibles)

Dans le but de favoriser le règlement endogène et efficient des éventuelles plaintes, des instances ou comités de règlement seront mis en place à l'échelle du village, de la commune et au niveau central (UCP). Ces comités prendront en compte les différentes sensibilités (agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes, autorités coutumières, associations, groupements professionnels, services administratifs, groupes vulnérables, personnes affectées y compris les victimes des allégations et actes de EAS-HS et VCE) en fonction des différentes zones et du niveau de règlement :village, commune, région).

Ainsi, les plaintes pourront être reçues et enregistrés aux niveaux suivants :

✓ Niveau village

Dans le dispositif de gestion des plaintes, le recours à un mécanisme de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation par des tiers sera privilégié. A cet effet, un noyau de personnes ressources (Président CVD et/ou Conseiller, Chef de village, président CCFV), devra constituer le premier niveau d'intervenants du MGP au niveau de chaque village bénéficiaire des sous-projets. Ce dispositif doit intégrer la prise en compte du genre et des personnes vulnérables. Cela sous-entend que les couches sociales (femmes, agriculteurs, personnes vulnérables, jeunes, etc.) seront représentées dans le dispositif de gestion des plaintes. Ce noyau sera chargé de recevoir, d'enregistrer et de traiter les réclamations à la base et de transmettre les cas non résolus au niveau communal. D'autres canaux d'entrée, sûrs et accessibles (membre féminin du comité de gestion des plaintes, services sociaux de la mairie...), seront identifiés pour les plaintes VBG/EAS/HS. Celles-ci ne seront pas traitées par les mêmes instances afin de préserver la confidentialité et la dignité des survivantes et survivants de VBG/EAS/HS. Ainsi, l'enregistrement des plaintes liées aux VBG/EAS/HS sera effectué sur un registre à part et leur gestion sera confiée à une équipe de points focaux appuyée par un intervenant externe qui aura une expérience dans le domaine des violences basées sur le genre et des violences contre les enfants.

L'information sur le lieu d'enregistrement des plaintes doit être communiquée aux populations à l'étape de la consultation publique.

Le délai prévu pour donner suite à une plainte est d'une semaine à partir de sa date d'enregistrement par le président du CVD.

✓ Niveau Commune

L'organe de gestion des plaintes au niveau communal est la cellule communale présidée par le Maire de commune ou son représentant. Cet organe prendra en compte le genre dans sa constitution et son fonctionnement et impliquera un membre du service foncier rural. Cette cellule aura en charge la réception des réclamations, leur enregistrement et la recherche de conciliation sur lesdites réclamations.

Le délai prévu pour donner suite à une plainte est de deux (2) semaines à partir de sa date d'enregistrement.

✓ Niveau régional

Les Directions régionales en charge des ressources animales peuvent recevoir directement les plaintes dans un registre dédié à cet effet ou recevoir les plaintes qui n'ont pas pu trouver de solution au niveau village et communal. Elles seront présidées par le Directeur régional en

charge des ressources animales et comprendront outre ce dernier, l'assistant en suivi-évaluation, deux (e) représentant (e) des organisations d'agro-pasteurs.

Le délai prévu pour donner suite à une plainte est de deux (2) semaines à partir de sa date d'enregistrement.

✓ L'UCP/PRAPS 2

Elle peut également être saisie directement pour des cas de plaintes déposées par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.) des survivant(e)s. Dans son rôle de coordination de l'ensemble du projet, l'UCP devra exécuter les tâches suivantes :

- assurer que le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel ;
- suivre et documenter les plaintes (rapports trimestriels) et procéder à l'archivage physique et électronique des plaintes ;
- procéder en cas de besoin à la saisine des tribunaux et suivre les décisions de justice ainsi que leur exécution.

6.3. Procédures de traitement des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre du Projet fait appel aux principales étapes suivantes :

▪ *Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes*

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet :

- boîtes à plaintes au niveau des communes et de l'UCP ;
- téléphone, courrier, mail, site Web ;
- saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau villages et communes ;
- saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.).

Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte.

▪ *Etape 2 : Tri et classification des plaintes*

Un tri est opéré à l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné, en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible), et la procédure d'examen adéquate.

Ainsi, ce tri permettra aux membres des différents comités, de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain, l'intervention d'autres membres de l'équipe du Projet ou de certaines personnes ressources. De même, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UCP, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du Projet. Le (la) spécialiste social du Projet et les autres membres de l'UCP concernés, seront régulièrement informés après cette phase de tri et de classification, afin de recueillir leur avis et suggestions, et un accusé de réception sera envoyé au requérant.

Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance centrale. Quant aux plaintes sensibles telles que celles liées aux EAS/HS, elles seront gérées par une équipe de points focaux constituée au niveau de chaque zone du Projet, appuyée par un intervenant externe au projet et spécialiste de ces questions.

- ***Etape 3 : Vérification et actions***

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné. Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

Par ailleurs, le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées seront sollicitées. Le MGP du projet comprend des dispositions pour enregistrer de manière sûre et éthique, documenter les plaintes et traiter correctement les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel (EAS/HS) et de violences contre les enfants (VCE). Les rapports de gestion des plaintes détailleront les cas d'incidents de VBG / EAS/HS et de VCE au moyen de mécanismes de rapport spécifiques. Il s'agit cocrètement de veiller à préserver dans la mesure du possible la confidentialité des données collectées, ainsi que l'intégrité des plaignants et des auteurs de EAS/HS/VCE.

- ***Etape 4 : Suivi et évaluation/Reporting***

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour en faciliter le suivi. De même, un rapport trimestriel sur l'état de traitement des plaintes sera produit par les agences d'exécution et l'UCP et sera intégré au rapport contractuel du Projet. Les plaintes de VBG/EAS/HS seront quant à elles enregistrées dans un registre séparé, et géré par l'ONG qui fournit des prestations VBG au niveau local.

Par ailleurs, des entretiens seront menés auprès des différentes parties prenantes pour recueillir leur avis sur le fonctionnement du mécanisme. La satisfaction du plaignant par rapport au traitement qui a été fait de sa plainte doit être mesurée, afin d'apporter au besoin, les correctifs nécessaires pour la suite du Projet.

De même, une description des plaintes enregistrées selon leur typologie sera faite dans les rapports trimestriels, en même temps que des initiatives développées par le Projet pour procéder à la mise en conformité des activités concernées ou à la résolution des problèmes ayant causé ces plaintes, et partant, à la prévention de ce type de plaintes.

Un dossier individuel sera créé pour chaque requérant et comportera le formulaire de plainte, le formulaire de clôture, les PV issus des sorties de vérification, les états de paiement (si le requérant a obtenu à terme une compensation financière), et toute pièce rentrant dans le cadre de la gestion de la plainte.

- ***Etape 5 : Délai de traitement***

Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant, pour vérifier si la plainte est fondée ou non, et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur (communal ou régional). Dès réception, le comité saisi en deuxième instance dispose d'un délai de deux semaines pour faire un retour au plaignant. Si le plaignant demeure insatisfait à cette étape, il peut saisir l'UCP, qui doit lui faire un retour dans un délai maximum de cinq (05) jours.

Pour ce qui est des plaintes sensibles, elles nécessiteront parfois la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations ; ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UCP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le délai maximum de traitement de ces plaintes n'excède pas un mois à compter de leur date de réception.

NB : les plaintes EAS/HS feront l'objet de procédures spécifiques qui sont détaillées dans le plan d'action EHSS/VBG/EAS et VCE annexé au CGES.

- ***Etape 6 : Règlement judiciaire***

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes (à l'exception des plaintes relatives aux EAS/HS) à travers le mécanisme mis en place à cet effet ; toutefois, les plaignants sont libres d'entamer la procédure judiciaire s'ils le souhaitent. Ainsi, les plaignants doivent être informés de leur liberté d'avoir recours à la justice, et des implications du recours à la voie judiciaire. Les dépenses seront à la charge du projet si sa responsabilité est engagée.

- ***Clôture ou extinction de la plainte***

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (village, commune, UCP), le/les plaignant(s) en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UCP pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

La clôture de la plainte doit intervenir au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre acceptable de la réponse par le plaignant .

- ***Etape 7 : Archivage***

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UCP, pour le classement des plaintes. Toutes les pièces justificatives établies dans le processus de règlement seront consignées dans chaque dossier constitué au nom des plaignants.

Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.4. Actions requises dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme

Les actions suivantes seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP

Tableau: Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des plaintes²

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéances	Budget prévisionnel en FCFA
Cartographie des ONG/OSC impliqués dans la lutte contre les VBG/EAS/HS/VCE au niveau des différentes zones du projet en utilisant l'outil développé par la Banque mondiale sur GEMS/ODK Collect	Spécialiste en genre Spécialiste en sauvegarde sociale	SSE Assistants suivi évaluation	Dans les trois mois suivant la mise en vigueur du Projet	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Consultants	Dès la mise en place des comités	PM
Elaboration d'une annexe au MGP/protocole de traitement des plaintes VBG/EAS/HS qui comprend le système de référencement et les différents fiches à remplir	Spécialiste en genre Spécialiste en sauvegarde sociale	Consultant externe	Dans les trois mois suivant la mise en vigueur du Projet	5 540 000
Mise en place des comités du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes existants et fonctionnels et en les renforçant au besoin)	Coordonnateur UCP	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Un mois après la finalisation du document du MGP qui sera élaboré dès le démarrage des activités du projet.	34 827 000
Formation des membres des comités sur le contenu du MGP et sur la spécificité du traitement des plaintes EAS/HS	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Dès la mise en place des comités	66 354 167
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés notamment pour ce qui est des plaintes EAS/HS.	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre Entreprises en charge des travaux	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants/autres prestataires (OSC, ONG)	Permanent	8 685 000
Acquisition et mise en place du matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur UCP	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre Responsable Service Financier	Dès la mise en place des comités	10 833 333
Total				126 239 500

Source : Mission d'élaboration du PMPP/PRAPS, décembre 2020

VII. Suivi et mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre du projet. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou

² Le détail des coûts est en annexe

activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes en sauvegarde sociale des agences d'exécution et de l'UCP, qui seront assistés des Spécialistes en sauvegarde environnementale et en suivi-évaluation du Projet.

Conclusion

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communications.

Ainsi, le PMPP s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du PRAPS 2. En effet, dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le PRAPS 2 étant préparé dans un contexte mondial marqué par la pandémie de la COVID-19, les activités de communication doivent par conséquent, être développées en prenant rigoureusement en compte les mesures barrières contre la COVID-19 tout comme celles relatives à la gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet.

Annexes

Annexe A : Détails des coûts estimatifs

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéances	Montant	Observations
Cartographie des ONG/OSC impliqués dans la lutte contre les VBG/EAS/HS/VCE au niveau des différentes zones du projet en utilisant l'outil développé par la Banque mondiale sur GEMS/ODK Collect	Spécialiste en genre Spécialiste en sauvegarde sociale	SSE Assistants suivi évaluation	Dans les trois mois suivant la mise en vigueur du Projet	PM	Activité à réaliser avec l'appui du Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Consultants	Dès la mise en place des comités	PM	Elaboration des outils de travail nécessaires
Elaboration d'une annexe au MGP/protocole de traitement des plaintes VBG/EAS/HS qui comprend le système de référencement et les différents fiches à remplir	Spécialiste en genre Spécialiste en sauvegarde sociale	Consultant externe	Dans les trois mois suivant la mise en vigueur du Projet	5 540 000	Evaluation faite sur la base de deux semaines d'intervention.
Mise en place des comités de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes existants et fonctionnels et en les renforçant au besoin)	Coordonnateur UCP	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Un mois après la finalisation du document du MGP qui interviendra dès le démarrage des activités du projet.	34 827 000	Le montant a été calculé sur la base de 16 074 000 FCFA déboursés dans le cadre du PRAPS 1 pour 115 villages ayant couplé la sensibilisation, l'identification des membres et le renforcement de leurs capacités. Le montant a été divisé par 6 pour obtenir le montant approximatif par région, afin de calculer le montant pour les 13 régions.
Formation des membres des comités sur le contenu du MGP et sur la spécificité du traitement des plaintes EAS/HS	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Dès la mise en place des comités	66 354 167	Le montanta été calculé sur la base de 30 625 000 FCFA déboursés dans le cadre du PRAPS 1(175 sessions de formations à raison de 175 000 FCFA/session).
Informations/sensibilisation du personnel de l'UCP et des communautés sur les dispositions du mécanisme notamment pour ce qui est de la prévention et de la gestion des plaintes EAS/HS.	Intervenants externes	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre	Dès la mise en place des comités	8 685 000	Préparation modules formation UCP: 2 sessions en 2 jours Informations/Sensibilisation des communautés par le biais des organisations de femmes, de jeunes: 17 jours Rédaction rapport formation: 2 jours

Acquisition et mise en place du matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur UCP	Spécialistes en sauvegarde sociale et genre Responsable Service Financier	Dès la mise en place des comités	10 833 333	Sur la base du budget prévu dans le PA MGP du PRAPS I
Total				126 239 500	

Elaboration d'une annexe au MGP/protocole de traitement des plaintes VBG/EAS/HS qui comprend le système de référencement et les différentes fiches à remplir

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	MONTANT DES COUTS	
				Taux journalier	TOTAL EN FCFA
1	REMUNERATIONS				4 575 000
1.1	Honoraires consultante	Homme.jour	15	270 000	4 050 000
1.2	Frais de mission	Homme.jour	7	75 000	525 000
2	LOGISTIQUE / DEPLACEMENTS				640 000
2.1	Location de véhicule	Homme.jour	7	70 000	490 000
2.2	Carburant	Forfait	1	150 000	150 000
3	SECRETARIAT / DIVERS				325 000
3.1	Frais de communication (Téléphone, internet...)	Forfait	1	175 000	175 000
3.4	Frais d'édition des rapports	Forfait	1	150 000	150 000
TOTAL GENERAL					5 540 000

Informations/sensibilisation du personnel de l'UCP et des communautés sur les dispositions du mécanisme notamment pour ce qui est de la prévention et de la gestion des plaintes EAS/HS.

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	MONTANT DES COUTS	
				Taux journalier	TOTAL EN FCFA
1	REMUNERATIONS				6 945 000
1.1	Honoraires consultante	Homme.jour	21	270 000	5 670 000
1.2	Frais de mission	Homme.jour	17	75 000	1 275 000
2	LOGISTIQUE / DEPLACEMENTS				1 340 000
2.1	Location de véhicule	Homme.jour	17	70 000	1 190 000
2.2	Carburant	Forfait	1	150 000	150 000
3	SECRETARIAT / DIVERS				400 000
3.1	Frais de communication (Téléphone, internet...)	Forfait	1	250 000	250 000
3.4	Frais d'édition des rapports	Forfait	1	150 000	150 000
TOTAL GENERAL					8 685 000

Annexe B

**MINISTRE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET RÉGIONAL D'APPUI
AU PASTORALISME AU SAHEL-
BURKINA FASO (PRAPS-BF)**



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET RÉGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL, PHASE 2-PRAPS-BF II

➤ Région de la Boucle du Mouhoun

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, Phase-2 (PRAPS-BF II), un atelier de consultation publique des acteurs s'est tenu le mardi 15 décembre 2020 dans la salle de réunion de la Direction Régionale l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) de la Boucle du Mouhoun à Dédougou.

Débutée à 9 h 30mn, l'atelier a été présidé par M. OUBDA Aloys, Directeur Régional des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun et a connu la participation de 18 représentants provenant de la Direction Régionale des ressources animales et halieutiques (DRRAH), de la Direction Provinciale des ressources animales et halieutiques (DPRAH) du Mouhoun, de la Mairie de Dédougou, des représentants de bureaux COGES du PRAPS-BF 1, des producteurs pastoraux et des praticiens dans le domaine de l'élevage. Il n'a pas enregistré la participation de femmes mais leurs participations a été remarquable pendant les focus groups.

L'objectif de l'atelier a été de consulter les parties prenantes afin d'élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP), un plan d'engagement environnemental et social (PEES), un plan de gestion des pestes et déchets dangereux (PGPDD), un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), des procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO), des codes de bonne conduite et plan d'action en matière de VBG/VCE dans le cadre du PRAPS-BF II.

Après la cérémonie d'ouverture et l'adoption du chronogramme par les participants, la présentation du PRAPS II dans sa formulation actuelle a été faite par Fousséni OUATTARA, Représentant du Bureau TOE DENIS CONSULTING.

La présentation a permis de situer les participants sur :

- ÷ Le contexte de l'élaboration du PRAPS II marqué par le constat que plus de 85 % de la population tirent entièrement ou partiellement leurs revenus de l'élevage ;

- ÷ L'objectif de développement du PRASP II qui est d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités du pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales.
- ÷ Les cinq composantes du PRAPS qui sont: Composante 1: Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires, Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages, Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail, Composante 4: Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes: Le PRAPS-2 devra permettre à 2000 femmes et jeunes d'intégrer les dispositifs d'appui à l'auto-emploi, par les AGR et la formation professionnelle et la Composante 5: Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences.
- ÷ Le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet : Le PRAPS-BF II est placé sous la tutelle technique du MRAH et celle financière du MINEFID
- ÷ Impacts négatifs et risques environnementaux et sociaux potentiels du Projet :
- ÷ Les rôles des acteurs et renforcement des capacités pour une mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans le cadre du projet ;
- ÷ Prise en compte du genre au regard du fait que certains groupes spécifiques tels que les femmes, les jeunes clairement stipulées dans la composante 4 ;
- ÷ Le mécanisme de gestion des plaintes pour une gestion pacifique des conflits qui naîtront de la mise en œuvre des activités du projet.

A la fin de la présentation, tous les participants sont unanimes sur la pertinence et l'opportunité de la mise en œuvre du PRAPS dans sa phase et ont manifesté leur joie que la région de la Boucle du Mouhoun ait été prise en compte une fois de plus dans la phase 2 du PRAPS.

Questions posées par les parties prenantes

Les participants ont formulé des propositions, recommandations et des questions dont les principales portent sur :

- ÷ La durée du mandat des membres des comités de gestion des plaintes et de suivi ;
- ÷ Le manque de règlement intérieur lors de la mise en place de ces comités ;
- ÷ La prise en compte des petits ruminants dans le PRAPS-BF 2 ;
- ÷ La réalisation d'infrastructures connexes aux investissements ;
- ÷ Le financement des microprojets sous forme d'aides ou de subventions pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- ÷ Le renforcement des capacités des acteurs dans les AGR en lien avec le pastoralisme ;
- ÷ L'implication effective des jeunes dans le projet ;
- ÷ La rareté des terres libres dans la région et les difficultés d'accès ;

÷ La sécurisation foncière pour les investissements du PRAPS ;

÷ Etc.

La synthèse des différents résultats obtenus lors des échanges se trouvent dans le tableau suivant.

Synthèse des consultations de la région de la Boucle du Mouhoun

Acteurs/institutions	Atouts	Préoccupations/contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/recommandations
Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques (Boucle du Mouhoun)	Région riche en cheptel car bénéficiaire du PRAPSBF 1 et du PADEL-B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les insuffisances de contrôles des transhumances régionales, nationales et internationales ➤ Absence de point focal régional du projet ➤ Absence d'assistant suivi évaluation du projet ➤ Les conflits entre agricultures et éleveurs ➤ Insuffisance des infrastructures pastorales ➤ La persistance des maladies animales ➤ La restriction/l'occupation des infrastructures pastorales et des aires de pâtures ➤ La méconnaissance de la réglementation sur le pastoralisme ➤ La formation des acteurs du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les contrôles des transhumances par la vérification de laisser passer zoo-sanitaire au niveau régional, de certificat national de transhumance (CNT) au niveau national et de certificat international de transhumance (CIT) sur le plan international ; ➤ Mettre en place un comité régional de transhumance ; ➤ Rendre effective la nomination des points focaux régionaux et des assistants suivi-évaluation ; ➤ doter la région d'infrastructures pastorales et de financement de microprojets pour les activités génératrices de revenus (AGR) ; ➤ favoriser la vaccination préventive contre les maladies et doter les vétérinaires des moyens nécessaires ; ➤ Vulgariser tous les textes sur le pastoralisme auprès des services techniques et des producteurs pastoraux ; ➤ Procéder au contrôle des médicaments vétérinaires aux frontières ➤ Installer un laboratoire d'analyse vétérinaire dans la région ➤ Mettre en place une centrale d'achat des médicaments vétérinaires ➤ Renforcer les capacités des structures chargées de la surveillance épidémiologique ➤ Mettre en place un dispositif de gestion des déchets de soins vétérinaires

			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser la population sur les conséquences de l'utilisation des produits non homologués sur la santé animale et humaine et sur la résistance aux antibiotiques ➤ Former les producteurs à l'embouche et à l'hygiène
Mairie de Dédougou	<p>Connaissance et implication dans différents projets similaires dans la région (PADEL-B, PRAPS-BF 1, PARIIS, PIF, etc.).</p> <p>Disponibilité à accompagner la mise en œuvre du PRAPSII et bonne maîtrise des textes règlementant du domaine rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'identification consensuelle des sites d'investissement des projets ; ➤ Les procédures d'approbation des documents de cession ou de donation de terres ; ➤ L'élaboration et l'adoption des textes réglementaires en lien avec le pastoralisme ; ➤ Le mécanisme de formation des comités villageois ; ➤ L'élaboration des règlements intérieurs des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ La gestion foncière et des ressources naturelles ; ➤ La gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à l'identification consensuelle des sites du projet en impliquant tous les acteurs du village concerné ; ➤ Expliquer les droits et les possibilités qui s'offrent au donateur avant tout engagement ; ➤ S'assurer de la liberté et de la volonté du donateur avant tout investissement sur le terrain ; ➤ Définir des mécanismes flexibles et sans frais de recours ; ➤ Impliquer la mairie dans toute activité de cession ou de donation de terres ; ➤ Accompagner les mairies à l'élaboration et à l'adoption des textes réglementaires en lien avec le pastoralisme ; ➤ Impliquer les mairies lors des formations des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ Accompagner les mairies dans l'élaboration des règlements intérieurs des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ Impliquer les services domaniaux, environnementaux et agricoles dans les questions de gestion foncière et des ressources naturelles ; ➤ Œuvrer à prévenir les conflits
Groupe des éleveurs	Ils sont bénéficiaires de	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le problème d'aliment pour les animaux en en saison sèche ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à la disposition des éleveurs des aliments à bétail pour nourrir les animaux surtout en saison sèche ;

	projets similaires (PRAPS-BF 1, PADEL-B) et ont de l'expérience en matière de gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le problème du fonctionnement des comités de gestion des plaintes et du suivi ; ➤ Le manque de fond de démarrage pour des activités génératrices de revenus (AGR) ; ➤ Le problème d'alphabétisation et la méconnaissance de certains textes en lien avec le pastoralisme ; ➤ La lourdeur des procédures pour la réalisation d'un investissement pastoral ; ➤ Le problème de la disponibilité des infrastructures de parc de vaccination et de forage dans la même localité ; ➤ La disponibilité des médicaments de qualité pour la santé des animaux ; ➤ Le problème de la sécurisation foncière des espaces de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les mandats des comités mis en place avec des missions et tâches bien précises ; ➤ Alléger les conditions de financement et de procédures d'accès aux fonds pour les microprojets d'AGR des éleveurs ; ➤ Sécuriser les espaces et zones de pâture contre les occupations en agriculture ; ➤ Réaliser des infrastructures mixtes de forage et de parc de vaccination dans les mêmes localités ; ➤ Assurer la disponibilité des médicaments auprès des agents vétérinaires ; ➤ Impliquer toutes les couches sociales dans le projet et partager régulièrement les informations ; ➤ Alléger les lourdeurs administratives pour la réalisation des investissements ; ➤ Former les éleveurs en pastoralisme ; ➤ Implication des femmes dans le projet et les activités de transformation
Groupe des agriculteurs	Ils sont agropasteurs et bénéficiaires de projets similaires (PARIIS, PRAPS-BF 1, PADEL-B) et ont de l'expérience en	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le renforcement des capacités de production et de transformation ; ➤ La gestion des conflits agriculteurs éleveurs ; ➤ Les conflits fonciers liés à l'acquisition des terres par le projet ➤ La non-implication directe des chefs de terres et propriétaires terriens des villages à cet atelier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les capacités de transformation des produits agricoles par des formations et dotation en équipement ; ➤ Encourager les résolutions des conflits à l'amiable et les prévenir en rendant dynamique les comités de gestion des conflits et des concertations ; ➤ Tenir compte des terres exploitables lors du choix des sites ;

	matière de gestion de projet		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les propriétaires terriens et chefs de terres dans tout le processus du projet
Groupe des femmes	Elles ont de l'expérience avec d'autres projets et le PRAPS-BF 2 est positivement apprécié car contribuera à réduire leurs corvées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque de formation pour la transformation des produits alimentaire ; ➤ Le problème d'implication des femmes dans certaines activités jugées par la société comme non convenable pour elles ; ➤ La lourdeur des procédures et conditions d'accès aux fonds d'accompagnement des projets ; ➤ Le problème de formation dans le domaine du pastoralisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les femmes dans les activités du PRAPS-BF 2 ; ➤ Former les femmes dans des domaines spécifiques pour les AGR ; ➤ Fournir des aides ou des subventions aux femmes comme fond de démarrage de microprojets des AGR ; ➤ Contribuer à la réduction des corvées des femmes en dotant les villages de moulin, de forage de centres de santé et d'éducation ; ➤ Former les femmes dans les activités de transformation de produits alimentaires ; ➤ Réduire les lenteurs procédurales et alléger les conditions d'accès aux financements
Le groupe des jeunes	Les jeunes ont des connaissances en matière de gestion de microprojet et sont favorables pour le projet PRAPS-BF 2 car il constitue un véritable espoir pour eux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque d'activités en saison sèche ; ➤ Le manque de fond de démarrage pour des activités génératrices de revenus (AGR) ; ➤ Le problème d'alphabétisation ; ➤ La lourdeur des procédures et conditions d'accès aux fonds d'accompagnement des projets ; ➤ Le problème de formation dans le domaine du pastoralisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir des aides ou subventions aux jeunes comme fond de démarrage ; ➤ Financer les microprojets pour la création des AGR ; ➤ Former les jeunes dans des domaines spécifiques pour les AGR ; ➤ Réduire les lenteurs procédurales et alléger les conditions d'accès aux financements ; ➤ Doter les villages en infrastructures de parc de vaccination et de forages ;
Bureau COGES Boulis		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque d'initiatives pour une exploitation optimale des boulis ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager les boulis de sorte à réduire les infiltrations et le tarissement précoce

	<p>La région présente un avantage du fait de son climat.</p> <p>En plus, ils ont l'expérience des activités du PADEL-B et le PRAPS-BF 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le tarissement précoce des boulis est à craindre au regard du manque d'entretien et du suivi adéquat du site ; ➤ L'ensablement graduel des boulis ; ➤ Le manque de parc de vaccination et de forage pour l'eau potable ; ➤ La santé des animaux ; ➤ Le suivi peu rigoureux des comités mis en place ; ➤ Occupation/obstruction des pistes et des couloirs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assainir les abords du boulis ➤ Réaliser des plantations pour reboiser les abords des boulis ➤ Dégager des pistes d'accès au boulis
Bureau COGES forage	<p>L'atout majeur de la région est le niveau peu profond de la nappe phréatique.</p> <p>En plus, ils ont l'expérience des activités du PADEL-B et le PRAPS-BF 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La santé des animaux ➤ Le manque de maintenance préventive des infrastructures de forage ➤ Le manque de règlement intérieur pour définir les mandats et modalités des comités mis en place ➤ Le manque de parc de vaccination dans certaines localités à fort nombre d'animaux ➤ La lourdeur administrative pour la réalisation de certains projets en lien avec le pastoralisme ; ➤ Obstruction des couloirs d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les éleveurs dans la lutte contre les maladies animales par la prévention ou par le traitement précoce des maladies ; ➤ Renforcer les capacités des comités de gestion des plaintes en définissant clairement leurs mandats dans un règlement intérieur ; ➤ Mettre en place les comités de gestion des plaintes dans les localités bénéficiaires d'investissements qui n'en disposent pas ; ➤ Définir des pistes d'accès au forage
Bureau COGES parc à vaccination	<p>Le cheptel de la région est riche et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le problème d'hygiène au niveau des parcs de vaccination ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assainir les alentours des parcs de vaccination par instauration de travaux communautaire ;

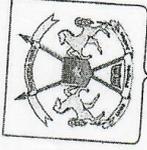
	<p>varié du fait de l'abondance de la végétation et de l'implication effective des acteurs. En plus, ils ont l'expérience des activités du PADEL-B et le PRAPS-BF 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque d'eau aux environs de certains parcs de vaccination ; ➤ La non prise en compte des petits ruminants dans la conception des parcs de vaccination ; ➤ Le manque de toilettes, de poubelles et de bureau pour l'agent de santé animale ; ➤ Les petits conflits d'ordre de passage des animaux pendant les campagnes de vaccination ; ➤ Le retard de vaccination préventive lors de certaines épidémies animales ; ➤ L'insuffisance de formation de certains comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ Occupation des pistes et des couloirs ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les toilettes et les poubelles dans la conception de chaque parc de vaccination ; ➤ Construire un petit bureau pour l'agent vétérinaire de la localité ; ➤ Réaliser des forages dans les localités détenant un parc de vaccination mais pas de point d'eau dans les environs ; ➤ Définir les modalités d'accès aux parcs de vaccination et les rendre publique pour prévenir les conflits ; ➤ Assurer le respect des périodes appropriées pour les vaccinations préventives ; ➤ Doter les agents vétérinaires en médicaments de soins pour les animaux ; ➤ Mettre en place et former les membres des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ Définir les modalités de gestion et veiller à la maintenance préventive des installations ; ➤ Recruter les entreprises et la main d'œuvre locale pour les travaux ; ➤ Définir des pistes d'accès au parc
<p>Bureau COGES marché à bétail</p>	<p>Le cheptel de la région est très important et le commerce du bétail également. Le PRAPS-BF 2 permettra</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque de toilettes, de poubelles et de bureau pour l'agent de santé animale ; ➤ Le problème d'hygiène au niveau du marché à bétail ; ➤ Le manque d'organisation du marché en zones en fonction du type d'animal à vendre ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire un petit bureau pour l'agent vétérinaire de des localités bénéficiaires de marché ; ➤ Assainir le marché à bétail et veiller au respect des règles d'hygiène ; ➤ Prendre en compte les toilettes et les poubelles dans la conception de chaque marché à bétail ;

	<p>d'élargir les marchés à bétail. En plus, ils ont l'expérience des activités du PADEL-B et le PRAPS-BF 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ignorance de certains textes réglementaires en lien avec le pastoralisme ; ➤ L'insuffisance de formation de certains comités de gestion des plaintes et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les modalités d'accès aux marchés à bétail et les rendre publique pour prévenir tout conflits ; ➤ Mettre en place et former les membres des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ➤ Définir les modalités de gestion et veiller à la maintenance préventive des installations ; ➤ Recruter les entreprises et la main d'œuvre locale pour les travaux
--	--	---	--

MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET REGIONAL D'APPUI
AU PASTORALISME AU
SAHEL-BURKINA FASO
(PRAPS-BF)



BURKINA
FASO
Unité Progrès Justice

ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), DU CADRE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTEES, DU PLAN
D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, DU PLAN
PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DES PROCEDURES DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGPDD)
CODES DE BONNE CONDUITE ET PLAN D'ACTION EN MATIERE DE VBG/VCE DANS LE CADRE DU PRAPS-BF II

LIEU : DEDOUGOU / BOUCLE DU MOUTOUN

DATE : 15/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél, Email)	SIGNATURES
01	DAKIO LUC	Agent domaniale / Mairie de DEDOUGOU	72026093 dakio.luc.90@gmail.com	
02	DIALLO Bouhori	Secrétaire CGES / Marché bétail / Kari	74-74-05-92	
03	Kambama Lombs	Secrétaire CGES / Bonne fontaine	73499375	
04	FY Yakouaou	Chef ZATE / Dourouls	70791035	

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
05	Semi OUAKO	G.O.G.E.S	70.82.7749	
06	RAB Adama	Président COGES / Bouffé Kaman Jena	70450796	
07	BARRY Karim	Président COGES / Forage Maigninap	66704313	
08	BARRY Drissa	Président Pastorie / Maigninap	68878028	
09	Diallo Adama	Président marché à l'étal Kari	78287735	
10	SOARE MOUSSA	Président COGES, aie d' Abakaga / Bourouba	70827035	
11	DEMBELE Sénié	DPRAH - Youhoun	72-66-28-87	
12	Diakité' ISSA	secrétaire du c.c.L. Maigninap	73-00-69-74.	
13	Kote Youba	Secrétaire COGES, aie d'Abakaga / Bourouba	70818860	

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tel., Email)	SIGNATURES
14	KASSO NORO Zoumoro	Agent LITE/Soukuy. ZATE/Decouper	70 96 35	
15	OUSSA Aboyo	DRAAH.	70 266 690	
16	Kabore' T Benoit	Chef ZATE/Decouper	73 98 14 27	
17	OUATTARA Fousseini	Consultant associe	65 96 53 53	
18	TRAORE Cleophas	Agent DRAAH/BMTT	70 268 445	
19				
20				
21				
22				

Région du Centre-Nord

Compte Rendu de l'atelier régional de consultation publique des acteurs du PRAPS

Le mardi quinze décembre deux mille vingt, s'est tenu dans la salle de réunion du gouvernorat de la région du Centre Nord, un atelier régional de consultation des parties prenantes sur la deuxième phase du **Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS-BF)**

Cet atelier, placé sous la présidence effective du Gouverneur de la Région, Monsieur B. Casimir SEGUEDA a débuté à 10 h 30 mn.

Etaient présents à cette rencontre des représentants des différents acteurs impliqués (21 hommes et 4 femmes) dont la liste de présence est annexée au présent compte rendu.

Après le discours d'ouverture de Monsieur le Gouverneur de la région du Centre-Nord, qui a souhaité la bienvenue aux participants, le programme de l'atelier a fait l'objet d'adoption par ces derniers. La conduite des travaux de l'atelier a été assurée par la suite par Monsieur le Haut-Commissaire du Sanmatenga. Dès la mise en place du présidium et après avoir salué l'initiative de cet atelier, la parole a été donnée au représentant des consultants Monsieur Somtinda Franck Aristide pour la présentation du projet.

A l'issue de cet exercice, différents échanges ont permis de recueillir les préoccupations, les avis et les recommandations des différents participants.

En dehors des services techniques, les participants ont affirmé ne pas connaître les textes régissant le pastoralisme au Burkina Faso. Ils ont souhaité par conséquent, que le projet puisse l'inscrire dans son plan d'action sur le terrain à travers la sensibilisation et la diffusion des textes.

Le représentant des services techniques déconcentrés de l'agriculture a préconisé que le projet puisse s'arrimer aux mécanismes de gestion des conflits tels que le prévoit la loi sur le foncier rural et au besoin, que des activités de renforcement des capacités des acteurs soient organisées. Ce dernier a également voulu savoir si le projet a prévu des mécanismes de sécurisation des investissements. A ces préoccupations, le consultant a rassuré que tout sera fait conformément à la règlementation notamment en veillant à la sécurisation des terres où seront réalisés les investissements.

Les participants souhaitent voir la réalisation de couloirs d'accès dans le cadre du Projet, avec notamment la construction/réhabilitation de marchés à bétail avec des infrastructures connexes tels que des parcs de vaccination et des services vétérinaires spécifiques. Il a été demandé de mettre à disposition des souches génétiques améliorées pour l'insémination en vue de l'amélioration du rendement et de la production (race améliorée, lait). Tout cela constitue des appuis substantiels pour la localité qui est plus une zone de transit que de point de chute des pasteurs.

Quant à la question de l'accès à la terre, le don et les legs sont les plus répandus dans la région. Cependant, la location et la vente ne sont pas en reste. Les femmes ont difficilement accès à la terre par le biais du leg car les biens sont transmis de père à fils alors que les filles et les femmes ont vocation à intégrer une nouvelle famille par le mariage. Par contre, les femmes peuvent

accéder à la terre le système de don, de location ou d'achat. De façon générale, la requête pour l'acquisition de terre est adressée au chef du village qui consulte le chef de terre (Tengsoba) avant toute cession de la terre. Les interdits sont fonction de la situation de la terre et surtout de l'activité projetée sur celle-ci. Aussi, il est fait obligation de procéder à l'évitement des sites cultuels/culturels dans le cadre des investissements projetés.

Selon les participants, les impacts positifs du projet seraient notamment la disponibilité de compost avec les déjections des animaux, la meilleure prise en charge du cheptel sur le plan sanitaire, l'amélioration de la qualité de la production animale (Lait et viande) et le développement de la chaîne du bétail-viande (charcuterie et boucherie). Les impacts négatifs sont entre autres le piétinement du tapis herbacé déjà moins bien fourni au niveau de la région, la raréfaction du peu de pâturage présent dans la région du fait de la forte pression avec l'afflux de personnes déplacées internes (PDI). En effet, les participants ont tenu à souligner que la Région du Centre Nord en tant que refuge de plusieurs PDI, a vu le nombre de son cheptel augmenter et occasionnant un surpâturage et une forte pression sur les rares ressources. Ce phénomène constitue également des risques potentiels sur le volet sanitaire du cheptel. Face à cela, il convient de développer des actions fortes pour faire face aux problèmes de pâturage en termes d'espace et de charge. Pour cela, il pourrait être fait recours à la construction / réhabilitation de puits pastoraux, la construction / réhabilitation de couloir pastoraux, la construction / réhabilitation d'aire d'abattage. En outre, la restauration des espaces vides dégradés pourrait faire l'objet de restauration pour la production fourragère et de pâturage. Il serait judicieux pour les participants, de faire l'état des lieux de l'existant sur le terrain au niveau de la région avant tout projet d'investissement.

En ce qui concerne la question des Violences basées sur le genre, Monsieur le Haut-Commissaire a proposé que le projet prenne attache avec le Projet de renforcement du droit à la promotion sociale et à l'état civil des populations du Nord, du Centre Nord et du Sahel (PRODEC) qui est déjà engagé pour l'élaboration d'un protocole harmonisé pour la prise en compte de ces types de violences dans la Région du Centre-Nord.

Les conflits agriculteurs-éleveurs sont récurrents même si la situation s'amenuise beaucoup grâce aux sensibilisations menées par les services techniques avec le soutien financier du Projet NEER-TAMBA. Les participants recommandent par conséquent au projet, de prendre des initiatives similaires en veillant à élargir ses actions à l'administration publique générale (Gouvernorat, Haut-Commissariat) ainsi qu'aux Collectivités territoriales et aux autorités coutumières.

Par ailleurs, l'absence de sincérité et de vérité, le déficit de communication et d'information du public, le manque d'impartialité des membres des comités de gestion des plaintes, la lenteur dans la mise en œuvre du projet pourraient être les points d'achoppement du projet aux dires des participants.

En termes de recommandations et en sus de ce qui a été abordé plus haut, les participants ont souhaité que le PRAPS prévoie des systèmes de gestion des déchets dans les parcs de vaccination et des infrastructures connexes (marché de bétail, aire d'abattage, etc.). De même, ils souhaitent voir la réalisation du projet pour le bonheur des populations.

Une synthèse des avis, préoccupations et recommandations a été faite aux participants au terme des échanges, avant la clôture de l'atelier aux environ de 13 heures 40 minutes par Monsieur le

Haut-Commissaire, qui a remercié l'ensemble des participants en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers respectifs.

Listes de présence

MINISTRE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES DU CENTRE-NORD

Kaya, le 12/12/2020

Liste des participants à l'atelier de consultations régionale sur le PRAPS phase 2

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURES	LOCALITES	SEXES		TRANCHES D'AGES		CONTACTS TEL	SIGNATURES
				H	F	> 35	< 35		
1	KONGRABRE Abdoul Kader	Préfet Kaya	Kaya	X			X	76594951	
2	QUEDRAGO Zouala	DREEVCC	Kaya		X		X	74-1056-67	
3	KABORE KARIM	DRAAH-CN	KAYA	X			X	70220907	
4	SAWADOGO Larba Sidraoui	APIs/CN	Kaya	X			X	78533762	
5	BATIONO PAUL	DREA-CN	Kaya	X			X	77931798	
6	SAWADOGO Aisseta	ZATEI Kaya	Kaya		X		X	71351609	
7	Quedrago Kadidiatou	COOP Nébema	Kouga		X		X	60245024	
8	Belem Moustapha	VEYAGRIE	Kaya	X			X	70955236	
9	Bahadio Rahmane	Laitier	Kaya	X		X		70237725	
10	Barry Sito	Éleveur	Kaya	X		X		70225351	
11	Diarole Samoula	Éleveur	Kaya	X			X	68053544	
12	Diarde Karim	Éleveur	Kaya	X			X	75190358	
13	Barry Assane	Éleveur	Kaya	X			X	70121182	

MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET RÉGIONAL D'APPUI
AU PASTORALISME AU
SAHEL-BURKINA FASO
(PRAPS-BF)



BURKINA
FASO
Unité Progrès Justice

LISTE DE PRESENCE
A LA CONSULTATION PUBLIQUE

REGION :
LIEU :

GRUPE RENCONTRE : *Pasteurs*
DATE :

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
01	<i>SAWADOGO Noufou</i>	<i>Pasteur</i>	<i>70-76-61-50</i>	
02	<i>SAWADOGO Landago</i>	<i>Pasteur</i>	<i>73-84-14-50</i>	
03	<i>SAWADOGO Habibou</i>	<i>Pasteur</i>	<i>—</i>	
04				



LISTE DE PRESENCE
A LA CONSULTATION PUBLIQUE

REGION :

GROUPE RENCONTRE : *Jeunes*

DATE :

LIEU :

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
01	SAWADO GO Barthélemy	Eleveur	63-13-22-04	
02	SAWADO GO Julienne	Eleveur	60.40.60.85	
03	OUEDRAOGO Aneta	Agriculteur	73.85.54.42	
04				



LISTE DE PRESENCE
A LA CONSULTATION PUBLIQUE

REGION : *Centre-Nord*
LIEU :

GROUPE RENCONTRE : *Femmes*
DATE : *16/12/2020*

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
01	<i>SAWADOGO Mariam</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>—</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>GUEBADO L Odette</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>—</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>SAWADOGO Saibata</i>	<i>Eleveur</i>	<i>51.23 75 68</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>SAWADOGO Kadi</i>	<i>Eleveur</i>	<i>—</i>	<i>[Signature]</i>



LISTE DE PRESENCE
A LA CONSULTATION PUBLIQUE

REGION :
LIEU :

GRUPE RENCONTRE : *Agriculteurs*
DATE :

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
01	<i>SAWADOGO Valentin</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>62-16-07-46</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>SAWADOGO Mariam</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>—</i>	
03	<i>OUEDRAOGO L Odette</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>—</i>	
04	<i>OUEDRAOGO Assela</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>73-85-54-42</i>	<i>[Signature]</i>

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
05	OUEDRAOGO Pousga	Agriculteur	63-56-33-76	†
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				

Région du Sud-Ouest

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, Phase-2 (PRAPS-BF II) un atelier de consultation des représentants des différentes parties prenantes s'est tenu le mardi 15 décembre 2020 dans la salle de réunion de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Gaoua.

L'atelier a été présidé par le Secrétaire Général de la région du Sud-Ouest, Représentant de Monsieur le Gouverneur de ladite région. L'atelier a connu la participation de vingt une personnes dont 02 femmes et 17 hommes. Il s'agit des représentants provenant de l'administration générale (Gouvernorat, du Haut-Commissariat, Préfecture), de la Direction Provinciale des ressources animales et halieutiques (DPRAH) du Poni de la Mairie de Gaoua, des services techniques déconcentrés, des autorités coutumières, des représentants de bureaux COGES du marché à bétail, des producteurs pastoraux et des praticiens dans le domaine de l'élevage d'organisation de jeunes.

Les travaux ont été présidés par Monsieur le Secrétaire Général de la région du Sud-Ouest. Après la cérémonie d'ouverture et l'adoption du chronogramme par les participants, le SG de la Région a donné la parole au SAF pour transmettre les informations administratives.

A l'issue de cela, la présentation du PRAPS 2 dans sa formulation actuelle a été faite par Assita KEITA, représentant les consultants en charge des études.

A la fin de la présentation, tous les participants ont unanimement salué l'opportunité d'une telle initiative du gouvernement et reconnu la pertinence de la mise en œuvre du PRAPS dans sa phase 2 et ont manifesté leur enthousiasme que la région du Centre-Ouest ait été prise en compte dans la phase2 du PRAPS.

A l'issue de cet exercice, il a été procédé à une séance d'échanges.

÷ Questions posées par les parties prenantes

Les participants ont formulé des propositions, recommandations et des questions dont les principales portent sur :

- ÷ La durée du projet (5 ou 6 ans) ;
- ÷ Les membres constituant le MGP
- ÷ L'indemnisation/compensation des personnes dont les terres seront touchées
- ÷ L'implication effective de toutes les parties prenantes au projet
- ÷ Bénéficiaire des infrastructures pastorales vue que la réalisation des infrastructures était prévue dans le PRAPS I
- ÷ L'information et la sensibilisation de tous les acteurs
- ÷ La question des migrants
- ÷ La difficulté d'accès des femmes à la terre
- ÷ La pression foncière pénurie des terres dans la région/difficultés d'accès à la terre/problème de sécurisation pour les activités du projet
- ÷ Les conflits fonciers
- ÷ Etc

Ainsi, les participants ont indiqué que la Région du Sud-Ouest accueille un grand nombre de Personne Déplacée Interne (PDI) et de pasteurs en transhumance. Aussi, le nombre du cheptel augmente et occasionne un surpâturage et une forte pression sur les rares ressources. Le projet devrait en tenir compte dans sa stratégie d'intervention. Comme impacts positifs, les

participants ont relevé l'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé animale et de production animale.

Les impacts négatifs pour eux sont moindres et portent sur les conflits fonciers si les propriétaires terriens, et les autorités coutumières ne sont pas impliqués ainsi que l'administration.

Pour ce qui est des recommandations, les participants ont souhaité que le PRAPS puisse prévoir un système efficace de gestion des plaintes, de suivi des activités, réaliser des infrastructures durables, informer et sensibiliser la population, réaliser des parcs et des voies d'accès, informer les autorités avant toute activité. De même, ils souhaitent que le PRAPS fasse diligence afin que le projet soit effectif dans les plus brefs délais pour le bonheur des populations.

Le Secrétaire général de la région du Sud-Ouest, avant de clore l'atelier aux environs de 13 heures 40 minutes, a bien voulu donner la parole au représentant des consultants pour faire la synthèse des échanges. Les participants ont accueilli par acclamation cette synthèse dans laquelle ils se sont reconnus.

A l'issue des échanges, le Secrétaire général de la région du Sud-Ouest a remercié l'ensemble des participants pour leur disponibilité et leur participation active en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers respectifs avant de clore l'atelier.

SYNTHESE DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Acteurs/institutions	Atouts	Préoccupations/contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/recommandations
<p>Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques (Sud-Ouest)</p>	<p>Existence de textes relatifs au foncier et pastoralisme</p> <p>Réalisation d'infrastructures dans la région par le PRAPS 1 (marché à bétail de Ouessa et service départemental des RAH de Lorepeni)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance des infrastructures pastorales ✓ L'occupation des pistes à bétail par les cultures ✓ La restriction/l'occupation des infrastructures pastorales et des aires de pâtures ✓ Les conflits entre agricultures et éleveurs ✓ Les conflits fonciers (autochtones/allogène/orpailleurs) ✓ La méconnaissance/faible connaissance de la réglementation sur le pastoralisme ✓ Faible implication/information de l'administration sur le terrain ✓ Les acteurs composant le MGP qui sera mis en place ✓ implication des services déconcentrés concernés ✓ Lourdeur des procédures de passation des marchés ✓ Les conflits entre agricultures et éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doter la région d'infrastructures pastorales et de soutien à la production ✓ Appuyer techniquement et matériellement les services des ressources animales et halieutiques ✓ Vulgariser tous les textes sur le pastoralisme auprès des services techniques et des producteurs pastoraux ✓ Prendre en compte les PDI. ✓ Reconduire les activités menées en faveur des femmes et des jeunes dans la Région de la Boucle du Mouhoun et des Cascades (formation dans les métiers) ✓ Designer dans chaque service déconcentré un point focal PRAPS ✓ Prendre en compte l'avis des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du projet ✓ Former les pasteurs sur les règles qui régissent la garde/la surveillance des animaux <p>Alléger les procédures de passation des marchés</p>

Acteurs/institutions	Atouts	Préoccupations/contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/recommandations
Direction Régionale en charge de l'Environnement	Expériences dans les études environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion adéquate de toutes les plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doter les services de l'environnement de moyens conséquents ✓ Renforcer les capacités des agents de l'environnement ✓ Bonne gestion des plaintes ✓ Bien enregistrer les PAP
Administration : Gouvernorat, Préfecture, Mairie	<p>Résultats satisfaisants de la première phase Bonne disponibilité à accompagner la mise en œuvre du PRAPSII</p> <p>Une bonne connaissance des textes règlementant la gestion des acteurs du monde rural</p> <p>Expériences en matière de déplacement et réinstallation des populations</p> <p>Acteurs de premier plan dans la gestion des conflits entre les groupes établis</p> <p>Mécanisme endogène de règlement des conflits à l'amiable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La prise en compte effective des femmes et des jeunes dans le projet ✓ L'implication effective des acteurs à la base : producteurs et transformateurs ✓ Les conflits fonciers liés à l'acquisition des terres par le projet ✓ La gestion des conflits agriculteurs et éleveurs ✓ Accroissement de l'orpaillage ✓ Manque criard de ressources humaines, matérielles et financières ✓ L'absence des coutumiers, des propriétaires terriens à cet atelier ✓ Données sur l'élevage désuètes ✓ L'absence de représentant des services de l'action sociale et de la promotion de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier de façon consensuelle les sites du projet en impliquant tous les acteurs du village concerné surtout les propriétaires terriens ✓ Impliquer tous les STD dans la mise en œuvre du projet ✓ Former les producteurs sur le COGES ✓ Formuler /vulgariser la loi d'orientation sur le pastoralisme et la RNA ✓ Construire des infrastructures pastorales au profit de la région ✓ Organiser et appuyer les producteurs ✓ Mettre en place et former les membres des comités de gestion des plaintes et de suivi ; ✓ Définir les modalités de gestion et veiller à la maintenance des installations

Acteurs/institutions	Atouts	Préoccupations/contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/recommandations
Producteurs Pastoraux, membres des COGES	<p>Expériences des activités du PADELB</p> <p>Bonnes expériences endogènes de prévention des conflits à Bakata</p> <p>« 6 m de part de part et d'autre piste pour permettre le passage des troupeaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Occupation/obstruction des pistes, des couloirs ✓ Amenuisement des zones pâturages ✓ Assèchement précoce des plans d'eau ✓ Les conflits avec les producteurs agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser/appuyer les éleveurs ✓ Former les producteurs pastoraux sur la récupération des terres dégradées ✓ Former les producteurs sur la production fourragère ✓ Implication effective des autorités administratives dans le règlement des conflits ✓ Appuyer techniquement et matériellement les producteurs
Autorités coutumières		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Croissance des sites d'orpaillage ✓ Pollution de la nature ✓ Conflits récurrents ✓ Nombre inquiétant de personnes déplacées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impliquer tous les acteurs clés ✓ Toucher les propriétaires terriens
Femmes, jeunes	<p>Appréciation positive de la prise en compte des femmes et des jeunes</p> <p>Disponibilité à participer aux activités du projet</p> <p>Existence d'organisation de femmes et de jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pesanteur socioculturelle rendant la terre inaccessible aux femmes et aux jeunes ✓ Retrait de sites de production de femmes par des propriétaires terriens ou leurs ayants droits ✓ Violences basées sur le genre (surtout d'ordre économique en ce sens que la femme travaille pour le mari et n'a pas d'autonomie)) ✓ Abandon des projets d'élevages par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser/informer les femmes sur la nécessité de leur autonomisation ✓ Impliquer les propriétaires terriens ✓ Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans la production et la transformation des produits pastoraux ✓ Renforcer les capacités de gestion des jeunes et des femmes ✓ Franche collaboration de la population avec les forces de l'ordre

		<ul style="list-style-type: none">✓ Insuffisance de capacité des jeunes dans la production et la gestion des activités d'élevage✓ Mauvaise perception des organisations de femmes par les hommes surtout en milieu rural✓ Entraves aux interventions de ces organisations féminines✓ Braquages fréquents sur certains axes surtout l'axe Gaoua-Batié	<ul style="list-style-type: none">✓ Collaborer avec les forces d'auto-défense (Dozos)
--	--	---	---

Régions du Centre-Ouest

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, Phase-2 (PRAPS-BF II) un atelier de consultation publique des acteurs s'est tenu le mardi 15 décembre 2020 dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques du Centre-Ouest, sis à L'Hôtel Administratif de Koudougou.

L'atelier, présidée par le Conseil Technique en charge de la Jeunesse du Gouverneur de la Région du Centre Ouest, Représentant de Madame le Gouverneur a connu la participation de responsables des services techniques déconcentrés, des producteurs pastoraux, des transformateurs et des praticiens dans le domaine de l'élevage de la région.

Dix-huit (18) personnes dont 03 femmes et 15 hommes ont effectivement participé aux travaux de l'atelier.

Après la cérémonie d'ouverture et l'adoption du chronogramme par les participants, c'est Monsieur Conseil Technique en charge de la Jeunesse du Gouverneur qui a présidé au déroulement des travaux.

La présentation du PRAPS 2 dans sa formulation actuelle a été faite par Salam Sawadogo, Représentant du Consultant TOE Denis.

La présentation a permis de situer les participants sur :

- ÷ Le contexte de l'élaboration du PRAPS II marqué par le constat que plus de 85 % de la population tirent entièrement ou partiellement leurs revenus de l'élevage ;
- ÷ L'objectif de développement du PRASP II qui est d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités du pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales..
- ÷ Les cinq composantes du PRAPS qui sont: Composante 1: Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires, Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages, Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail, Composante 4: Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes: Le PRAPS-2 devra permettre à 2000 femmes et jeunes d'intégrer les dispositifs d'appui à l'auto-emploi, par les AGR et la formation professionnelle et la Composante 5: Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences.
- ÷ Le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet : Le PRAPS-BF 2 est placé sous la tutelle technique du MRAH et celle financière du MINEFID
- ÷ Impacts négatifs et risques environnementaux et sociaux potentiels du Projet :
- ÷ Les rôles des acteurs et renforcement des capacités pour une mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans le cadre du projet ;
- ÷ Le mécanisme de gestion des plaintes pour une gestion pacifique des conflits qui naitront de la mise en œuvre des activités du projet ;
- ÷ Prise en compte du genre au regard du fait que certains groupes spécifiques tels que les femmes, les jeunes clairement stipulées dans la composante 4 ;

A la fin de la présentation, tous les participants sont unanimes sur la pertinence et l'opportunité de la mise en œuvre du PRAPS dans sa phase et ont manifesté leur joie que la région du Centre-Ouest ait été prise en compte dans la phase2 du PRAPS.

÷ **Questions posées par les parties prenantes**

Les participants ont formulé des propositions, recommandations et des questions dont les principales portent sur :

- ÷ La durée du projet (5 ou 6 ans) ;
- ÷ La manière dont le projet compte impliquer effectivement les jeunes ;
- ÷ L'absence du Ministère en charge de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles dans le cadre institutionnel du projet ;
- ÷ Comment les nouvelles régions élues dans le cadre du PRASP II pourront bénéficier des infrastructures pastorales vue que la réalisation des infrastructures était prévue dans le PRAPS I
- ÷ La pénurie des terres dans la région/difficultés d'accès à la terre/problème de sécurisation pour les activités du projet
- ÷ Etc

Acteurs/institutions	Atouts	Préoccupations/contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/recommandations
Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques (Centre Ouest)	Réalizations du PADEL B Potentiel en cheptel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance des infrastructures pastorales ➤ La persistance des maladies animales ➤ La restriction/l'occupation des infrastructures pastorales et des aires de pâtures ➤ Les conflits entre agricultures et éleveurs ➤ La méconnaissance de la réglementation sur le pastoralisme 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Que le PRAPS II puisse doter la région d'infrastructures pastorales et de soutien à la production ➤ Que le PRAPSII puisse appuyer les vétérinaires pour la vaccination préventive contre les maladies ➤ Vulgariser tous les textes sur le pastoralisme auprès des services techniques et des producteurs pastoraux ➤ Mettre en place le comité régional de transhumance ➤ Former les producteurs à l'embouche et à l'hygiène ➤ Former les agents, les producteurs et les commerçants de produits vétérinaires sur la résistance aux antibiotiques et la conséquence sur la santé humaine
Direction Régionale en charge de l'Agriculture Direction Régionale en charge de l'eau	Plateforme Multi Acteurs du PARIIS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comment les services de l'Agriculture et de l'eau seront impliqués dans les activités du PRAPS II vue que ces trois secteurs liés ➤ L'absence des producteurs agricoles à l'atelier ➤ Les conflits entre agricultures et éleveurs ➤ Le non-respect des conditions de la garde/surveillance des animaux (âge du berger, nombre de têtes de bétail à confier au berger) ➤ Le non-respect de la bande de servitude au niveau des plans d'eau/envasement des plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Designer dans chaque service déconcentré un point focal PRAPS ➤ Prendre en compte l'avis des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du projet ➤ Former les pasteurs sur les règles qui régissent la garde/la surveillance des animaux
Direction Régionale en charge de l'Environnement	Expériences dans la mise en œuvre/suivi des PGES et PAR Expérience dans la gestion des conflits des projets de la Banque mondiale Expériences d'enfouissement de DBM lors des	<ul style="list-style-type: none"> * La prolifération des déchets de soins animales : résidus de médicaments, flacons en verre, seringues * L'absence d'un dispositif adéquat de traitement des déchets de soins aussi bien humains que animaux dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doter les services de l'environnement de moyens conséquents ➤ Renforcer les capacités des agents ➤ Doter la région d'un incinérateur de haute performance pour traiter les déchets de soins

	opérations de vaccination		
Administration : Préfecture	Gouvernorat, Bonne disponibilité à accompagner la mise en œuvre du PRAPSII Une bonne connaissance des textes règlementant la gestion des acteurs du monde rural Acteurs de premier plan dans la gestion des conflits entre les groupes établis	<ul style="list-style-type: none"> * La prise en compte effective des femmes et des jeunes dans le projet * L'implication effective des acteurs à la base : producteurs et transformateurs * Les conflits fonciers liés à l'acquisition des terres par le projet * La gestion des conflits agriculteurs et éleveurs * Manque criard de ressources humaines, matérielles et financières * L'absence des coutumiers, des propriétaires terriens à cet atelier * La déperdition projet d'élevage portés par les jeunes une fois le financement perçu * Absence de CFV dans les 16 villages de la commune de Koudougou ce qui handicape la délivrance des APFR 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer tous les STD dans la mise en œuvre du projet ➤ Former les producteurs sur le COGES ➤ Formuler /vulgariser la loi d'orientation sur le pastoralisme et la RNA ➤ Construire des infrastructures pastorales au profit de la région ➤ Mettre en place une clinique vétérinaire mobile ➤ Doter les producteurs de fond de roulement afin de potentialiser l'impact positif de la réalisation des infrastructures ➤ Installer des abattoirs frigorifiques pour favoriser le développement de la chaîne de valeur du bétail ➤ Redynamiser l'Observatoire National de Gestion des Conflits dans les villages ➤ Installer des comités de veille et d'alerte pour le suivi des infrastructures pastorales ➤ Organiser et appuyer les producteurs et leurs structures faitières ➤ Moderniser progressivement les exploitations familiales
Producteurs Pastoraux, membres des COGES Transformatrices de produits pastoraux (lait)	Expériences des activités du PADELB Bonne expérience endogènes de prévention des conflits à Bakata « 6 m de part de part et d'autre piste pour	<ul style="list-style-type: none"> * Occupation/obstruction des pistes, des couloirs * Encerclement des marchés à bétail et de parc de vaccination par les activités agricoles et l'habitat spontanée * Déguerpissement des éleveurs par les propriétaires * Amenuisement des zones pâturages * Assèchement précoce des plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser/appuyer les éleveurs dans l'acquisition et la sécurisation de terres aux fins d'activités pastorales ➤ Former les producteurs pastoraux sur la récupération des terres dégradées ➤ Sensibiliser les producteurs pastoraux sur les techniques d'émouillage ➤ Former les producteurs sur la production fourragère

	permettre le passage des troupeaux »	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Prise en compte insuffisante des pasteurs et des terres pastorales dans la réglementation foncière nationale (loi 034) ✘ Inadaptation du système foncier aux éleveurs et à leur mode de vie ✘ Vente des terres rurales par les autorités municipales et les propriétaires terriens (Ponitita Naponé) au détriment des éleveurs ✘ Difficultés de cohabitation avec les agents des services en charge de l'environnement (forte répression des pasteurs sur la coupe du pâturage aériens) ✘ L'apparition de « nouvelles maladies » qui déciment le bétail ✘ Les feux de brousses qui détruisent le pâturage terrestre ✘ Les conflits avec les producteurs agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à l'évaluation des ressources pastorales afin de prévenir les crises ➤ Sensibiliser les producteurs sur les effets néfastes de l'utilisation des produits vétérinaires non homologués ➤ Implication effective des autorités administratives dans le règlement des conflits ➤ Appuyer les producteurs en matériel de transformation et de conservation(chaine du froid)
Prestataires privés en santé animale (clinique privé vétérinaires)	Bonne Expérience dans la pratique de soins vétérinaires privés Expérience de collaboration avec les services vétérinaires de l'état et le PADELB Expérience du projet « Lait » Expériences du projet One Health de la FAO Ordre des Vétérinaires Privés	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Non implication de l'ordre des vétérinaires privés dans la mise en œuvre du projet ✘ La persistance de certaines maladies animales malgré les vaccinations ✘ La forte mortalité du cheptel ✘ La non-prise en compte (absence de fond) pour l'indemnisation des producteurs en cas d'abattage sanitaires et d'incinération ✘ Absence de dispositif de gestion des déchets de soins animaux ✘ Proliférations/usage non homologué de produits vétérinaires non homologués ✘ Absence de laboratoire vétérinaire dans la région ✘ L'insuffisance de moyens matériels (locaux, matériel de la chaîne du froid, moyens roulants) ✘ La présence d'intervenants illégaux dans le domaine (producteurs devenus vétérinaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer l'ordre des vétérinaires comme acteur à part entière dans la mise en œuvre du projet ➤ Maintenir/Renforcer la collaboration initiée par le PRASP I avec les cliniques vétérinaires privés ➤ Etendre la formation initiée par le Projet One health sur la résistance aux antibiotiques à toutes les zones ➤ PRAPSII devrait prévoir un fond pour les l'indemnisation des producteurs en cas d'abattage sanitaire et d'incinération comme ce fut le cas lors de la grippe aviaire ➤ Procéder au contrôle des médicaments vétérinaires aux frontières ➤ Installer un laboratoire d'analyse vétérinaire dans la région ➤ Mettre en place une centrale d'achat des médicaments vétérinaires

			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les capacités des structures chargées de la surveillance épidémiologique ➤ Mettre en place un dispositif de gestion des déchets de soins vétérinaires
Femmes, jeunes	Volonté clairement exprimée dans la composante 4 Intérêt de plus en plus croissant des femmes et des jeunes à l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Pesanteur socioculturelle rendant la terre inaccessible aux femmes et aux jeunes ✘ Retrait de sites de production de femmes par des propriétaires terriens ou leurs ayants droits ✘ Violences basées sur le genre (menaces proférées par des exploitants de terres attribués à des associations de femmes) ✘ Abandon des projets d'élevages par les jeunes ✘ Insuffisance de capacité des jeunes dans la production et la gestion des activités d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge/subvention des frais liés à la sécurisation foncière des sites de femmes ou de groupement de femmes ➤ Sensibiliser/informer les femmes sur les avantages de la sécurisation des sites de production ➤ Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans la production et la transformation des produits pastoraux ➤ Renforcer les capacités de gestion des jeunes et des femmes ➤ Encourager le mentorat au profit des jeunes

MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET REGIONAL D'APPUI
AU PASTORALISME AU
SAHEL-BURKINA FASO
(PRAPS-BF)



BURKINA
FASO

Unité Progrès Justice

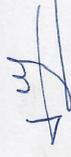
LISTE DE PRESENCE
ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), DU CADRE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTEES, DU PLAN
D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX (PGPDD)
PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DES PROCEDURES DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO) ET DES
CODES DE BONNE CONDUITE ET PLAN D'ACTION EN MATIERE DE VBG/ACE DANS LE CADRE DU PRAPS-BF II

LIEU : *Koudougou / Centre Ouest*

DATE : *15/12/2020*

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
01	<i>NIGMAN Tehrou</i>	<i>SA hesso urces Animales et Halieutiques Centre Ouest</i>	<i>7164 54 63 nigman@herso.org</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>BAGUIAN Mohamado</i>	<i>Vérinaire Privé Sapouy - ZIBO</i>	<i>76 46 23 74 baguian@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Barro A'issata</i>	<i>Transformerie Lait Président AGES/Boule de Herbaroo</i>	<i>76.45.56.44</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>ZONGO Paeogo</i>		<i>56-98-36-99</i>	<i>[Signature]</i>

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
05	BAGUE Meyou	Aviculteur	56-84-57-01	
06	KABORE Saahab	DREA-COS	75020553	
07	HAÏGA Naïmouna	ZATE/Koudougou	70717467	
08	KIEMDE Daouda	PRRAH/BLK	mainourapressou@gmail.com 70995361	
09	YANDA S.W Ludovic	C-SRPE DREEVCC-COS	daoudahiemiende@gmail.com 78-64-11-65 ludovic.yanda@yahoo.fr	
10	IDO Boubié	C.T./Gouvernement COS	51433915	
11	QUESSAOGO Abdoul-Karim	Haut-Commissariat/KAG	ieloboub@yahoo.fr 72416660	
12	ROAMBA Yahaya	DRRAH-COS SEAP	abboukhamsouche@gmail.com 70-16-62-44	
13	DAKA Aristide Lauralia	DRRAH-COS SRESSE PH	Joombay05@gmail.com 70 06 35 93 codalaur@yahoo.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
14	Kama Louise	FEB / Présidente	78-63-91-15 70-17-5052 louise.kama-12@gmail.com	
15	NIKIEMA Sombéniwendé	Préfet / Koudougou	76-67-67-92 sombenix@yagoo.fr	
16	Kaboré Issiacka	S/G de COGES demandé à la mairie de Tita Commune de Pourou cultivateur à Nabdogo Commune de SABOU	76604743	
17	Zongo Raogo		56-92-3699	
18	ZOUNGRANA Roger	Représentant PAPERS	70 23 45 57 zoungrana@yahoo.fr	
19				
20				
21				
22				